

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY, THE
ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

Chair:
The Honourable W. DAVID ANGUS

Thursday, May 17, 2012

Issue No. 23

Second meeting on:

The subject-matter of those elements contained in Part 3 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Président :
L'honorable W. DAVID ANGUS

Le jeudi 17 mai 2012

Fascicule n° 23

Deuxième réunion concernant :

La teneur des éléments de la Partie 3 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON ENERGY,
THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

The Honourable W. David Angus, *Chair*
The Honourable Grant Mitchell, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Baker, P.C.	Lang
Brown	* LeBreton, P.C.
* Cowan	(or Carignan)
(or Tardif)	Munson
Dawson	Peterson
Fraser	Seidman
Frum	Wallace
Johnson	

*Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Frum replaced the Honourable Senator Neufeld (*May 16, 2012*).

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Sibbeston (*May 15, 2012*).

The Honourable Senator Fraser replaced the Honourable Senator Mitchell (*May 15, 2012*).

The Honourable Senator Dawson replaced the Honourable Senator Massicotte (*May 15, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'ÉNERGIE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable W. David Angus
Vice-président : L'honorable Grant Mitchell
et

Les honorables sénateurs :

Baker, C.P.	Lang
Brown	* LeBreton, C.P.
* Cowan	(ou Carignan)
(ou Tardif)	Munson
Dawson	Peterson
Fraser	Seidman
Frum	Wallace
Johnson	

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Frum a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 16 mai 2012*).

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Sibbeston (*le 15 mai 2012*).

L'honorable sénateur Fraser a remplacé l'honorable sénateur Mitchell (*le 15 mai 2012*).

L'honorable sénateur Dawson a remplacé l'honorable sénateur Massicotte (*le 15 mai 2012*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, May 17, 2012
(41)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 8:06 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable W. David Angus, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Brown, Dawson, Fraser, Johnson, Lang, Munson, Peterson, Seidman and Wallace (11).

In attendance: Marc LeBlanc and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 3, 2012, the committee continued its examination of the subject-matter of those elements contained in Part 3 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 22.*)

WITNESSES:

Canadian Energy Pipeline Association:

Brenda Kenny, President and Chief Executive Officer
(by video conference).

Prospectors and Developers Association of Canada:

Ross Gallinger, Executive Director.

Mining Association of Canada:

Pierre Gratton, President and Chief Executive Officer;

Justyna Laurie-Lean, Vice-President, Environment and Health.

The chair made an opening statement.

Ms. Kenny, Mr. Gallinger and Mr. Gratton each made a statement and, together with Ms. Laurie-Lean, answered questions.

At 9:57 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le jeudi 17 mai 2012
(41)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 6, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable W. David Angus (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Brown, Dawson, Fraser, Johnson, Lang, Munson, Peterson, Seidman et Wallace (11).

Également présents : Marc LeBlanc et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 mai 2012, le comité poursuit son étude sur la teneur des éléments de la Partie 3 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 22 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association canadienne de pipelines d'énergie :

Brenda Kenny, présidente et chef de la direction
(par vidéoconférence).

Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs :

Ross Gallinger, directeur exécutif.

Association minière du Canada :

Pierre Gratton, président et chef de la direction;

Justyna Laurie-Lean, vice-présidente, Environnement et santé.

Le président prend la parole.

Mme Kenny, M. Gallinger et M. Gratton font chacun une déclaration, puis, avec Mme Laurie-Lean, répondent aux questions.

À 9 h 57, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 17, 2012

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:06 a.m. to examine the subject matter of those elements contained in Part 3 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012, and other measures.

Senator W. David Angus (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, everyone. This is a meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. I would like to extend a warm welcome to our three witnesses, to colleagues on the committee and to our viewers on the CPAC network and the Worldwide Web.

We have a good friend of ours joining us by video conference. Brenda Kenny is President and Chief Executive Officer of the Canadian Energy Pipeline Association.

I wonder, Brenda, can you hear us?

Brenda Kenny, President and Chief Executive Officer, Canadian Energy Pipeline Association: Yes, I can. Can you hear me?

The Chair: Yes, we can. I was just checking in.

We are continuing what we characterize as a pre-study of Bill C-38, which is the present budget implementation legislation, a tiny document of a mere 427 pages. We are dealing with Part 3 thereof, which involves a process that the government hopes to implement to speed up and streamline the process for assessing environmental and other factors in the case of resource development projects.

This is our second hearing on the subject, and we hope to give some advance sober second thought to this piece of legislation. My name is David Angus. I am the chair of the committee, and I am a senator from Montreal, Quebec. To our immediate right are our folks from the Library of Parliament, Sam Banks and Marc LeBlanc. To Marc's right, from Newfoundland and Labrador, we have Senator George Baker. Then we have Senator Robert Peterson, from Saskatchewan, and a visiting senator to this committee and a very learned gentleman, Senator Jim Munson, from New Brunswick, I believe, though he also has domiciles in other parts of this great country. Welcome, Senator Munson.

Senator Munson: I represent Ontario, but my heart is in New Brunswick.

The Chair: To my immediate left is our able clerk, Ms. Lynn Gordon. Then we have, from Montreal Quebec, Senator Judith Seidman; from Manitoba, Senator Janis Johnson; from the Yukon, Senator Daniel Lang; from Quebec, Senator Dennis Dawson; from Saint John, New Brunswick, Senator John Wallace; and, last but not least, from Alberta, Senator Bert Brown.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 17 mai 2012

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 6, pour étudier la teneur des éléments de la Partie 3 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur W. David Angus (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour à tous. Ceci est une réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. J'aimerais souhaiter cordialement la bienvenue à nos trois témoins, aux membres du comité, aux téléspectateurs du réseau CPAC et aux internautes sur le web.

Une de nos bonnes amies se joint à nous par vidéoconférence. Brenda Kenny est présidente-directrice générale de l'Association canadienne de pipelines d'énergie.

Brenda, nous entendez-vous?

Brenda Kenny, présidente et chef de la direction, Association canadienne de pipelines d'énergie : Oui. M'entendez-vous?

Le président : Oui. Je voulais simplement vérifier.

Nous continuons ce que nous considérons comme une étude préalable du projet de loi C-38, qui est l'actuelle mesure législative portant exécution du budget, un minuscule document d'à peine 427 pages. Nous en examinons la partie 3, qui porte sur un processus que le gouvernement espère mettre en œuvre afin d'accélérer et de simplifier le processus d'évaluation environnementale et d'autres facteurs dans le cas des projets de développement des ressources.

Nous en sommes à notre deuxième réunion sur le sujet et nous espérons fournir un second examen objectif préliminaire sur cette mesure législative. Je m'appelle David Angus. Je préside le comité et je viens de Montréal, au Québec. À ma droite, nous avons les gens de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks et Marc LeBlanc. À la droite de Marc, vous voyez le sénateur George Baker, de Terre-Neuve-et-Labrador, puis le sénateur Robert Peterson, de la Saskatchewan, ainsi qu'un sénateur de passage au comité, un très éminent gentleman, le sénateur Jim Munson, du Nouveau-Brunswick, je crois, même s'il a aussi des pied-à-terre dans d'autres régions de ce formidable pays. Soyez le bienvenu, sénateur Munson.

Le sénateur Munson : Je représente l'Ontario, mais mon cœur est au Nouveau-Brunswick.

Le président : À ma gauche, vous voyez notre compétente greffière, Mme Lynn Gordon. Ensuite, dans l'ordre, nous avons le sénateur Judith Seidman, de Montréal, au Québec; le sénateur Janis Johnson, du Manitoba; le sénateur Daniel Lang, du Yukon; le sénateur Dennis Dawson, du Québec; le sénateur John Wallace, de Saint John, au Nouveau-Brunswick; le dernier, mais non le moindre, est le sénateur Bert Brown, de l'Alberta.

We have four witnesses with us today. Are you in Calgary or in Edmonton today, Ms. Kenny?

Ms. Kenny: I am in Calgary this morning.

The Chair: Well, it must be early there. Thank you very much for joining us at what even sometimes seems like an ungodly hour here in Ottawa. We understand that you will be going first, but before I ask you to proceed with your opening statement, I want to say that Ms. Kenny is a very good friend of this committee. She has appeared before us four times during my tenure as chair with her expertise in the energy field.

From the Prospectors and Developers Association, we have Mr. Ross Gallinger, Executive Director. Good morning and welcome, Mr. Gallinger.

From the Mining Association of Canada — and thank you for your advance brief, which we all received — we have Mr. Pierre Gratton, President and Chief Executive Officer; and Ms. Justyna Laurie-Lean, Vice-President, Environment and Health.

Without further ado, everyone will make their presentations, and then we will go to questions. Ms. Kenny, please proceed.

Ms. Kenny: Thank you very much. I have somewhat informal remarks today that I hope will set the stage for your deliberations. I applaud the Senate committee for commencing preliminary discussions on these important issues and recognize you will have a critical role should this legislation pass the House of Commons. As a bit of a scene setter, the pipeline sector is very pleased with the advancements being considered in this bill. With broad strokes, I would like to provide some comments on the content overall.

First, a key thrust here is the consolidation of decision making. I want to point out that this is not a new idea. In fact, this has been advanced over many years through several different governments. The cabinet directive of one-project-one-review was put in place a number of years ago, and the idea that integrated decision-making is a core part of sustainable development has been advanced since Rio over 20 years ago. Several other governments around the world have moved in the direction of ensuring that environmental assessment is clear and focused on what matters most to decision-makers and ideally is integrated in decision making that will matter to the nation. At its heart, that is what we see in these proposed changes.

For our sake on the pipeline issues, of course, this is particularly important because if most of the transmission pipelines — of which there are a number of major systems serving Canada's energy needs as well as our export needs, spanning over 100,000 kilometres — are going to cross a boundary provincially or nationally, they will be regulated by the National Energy Board. I would point out that this institution has existed for over 50 years, driven by the statute of the National Energy Board Act. It has served Canada extremely well. Out of

Nous attendrons quatre témoins aujourd'hui. Êtes-vous à Calgary ou à Edmonton aujourd'hui, Mme Kenny?

Mme Kenny : Je suis à Calgary ce matin.

Le président : Eh bien, il doit être tôt là-bas. Merci beaucoup de vous joindre à nous à une heure qui nous paraît même parfois impossible, ici à Ottawa. Nous croyons savoir que vous allez parler en premier, mais avant de vous demander de commencer, je tiens à dire que Mme Kenny est une très bonne amie du comité. Depuis que j'occupe la présidence, elle a comparu quatre fois devant le comité en raison de son expertise dans le domaine de l'énergie.

Nous accueillons aussi M. Ross Gallinger, qui est directeur exécutif de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs. Bonjour et bienvenue, monsieur Gallinger.

Nous entendrons également, de l'Association minière du Canada, M. Pierre Gratton, qui est président-directeur général, et Mme Justyna Laurie-Lean, qui est vice-présidente, Environnement et santé.

Sans plus tarder, chacun fera son exposé, puis nous passerons aux questions. Madame Kenny, allez-y, je vous prie.

Mme Kenny : Merci beaucoup. Aujourd'hui, j'ai un exposé plutôt informel qui, je l'espère, servira de point de départ pour vos délibérations. Je félicite le comité sénatorial d'avoir entrepris des discussions préliminaires sur ces questions importantes et je reconnais que vous devrez jouer un rôle essentiel si cette mesure législative est adoptée à la Chambre des communes. En guise d'entrée en matière, l'industrie des pipelines est très heureuse des améliorations proposées dans le projet de loi. Dans les grandes lignes, j'aimerais vous présenter des commentaires sur l'ensemble du contenu.

Premièrement, l'une des principales caractéristiques est la consolidation du processus de prise de décision. J'aimerais souligner que ce n'est pas une idée nouvelle. En fait, au fil du temps, cela a été proposé par plusieurs gouvernements distincts. La directive du Cabinet, selon laquelle il faut un seul examen par projet, a été mise en place il y a plusieurs années, et l'idée selon laquelle la prise de décision intégrée est un élément essentiel du développement durable a été mise de l'avant depuis Rio, il y a plus de 20 ans. Plusieurs autres gouvernements dans le monde ont agi pour s'assurer que les évaluations environnementales sont précises et axées sur ce qui importe le plus aux décideurs et, idéalement, qu'elles seront intégrées aux décisions qui seront dans l'intérêt du pays. C'est ce qui est au cœur des changements proposés.

En ce qui a trait aux questions liées aux pipelines, bien entendu, c'est particulièrement important, parce que si la plupart des pipelines de transport — parmi lesquels on compte plusieurs systèmes importants s'étendant sur plus de 100 000 kilomètres et qui servent à combler les besoins énergétiques du Canada de même que ses besoins en matière d'exportation — franchissent une frontière provinciale ou nationale, ils seront réglementés par l'Office national de l'énergie. Je voudrais faire remarquer que cet organisme existe depuis plus 50 ans, et qu'il a été créé en vertu de

that act, we have a body called the National Energy Board that is comprised of learned experts whose job it is to ensure the regulation of pipeline assets throughout their entire life cycle. We have an important opportunity through consolidation to build a body of knowledge that can be applied during the very important project assessment stage.

The second key point is time certainty. This has been well acknowledged through a number of other hearings and conversations to be important for both planning for the nation and attracting investment. Clearly, if one is asked by the government to put in major developments, be that critical infrastructure or investments that will create jobs and generate prosperity for the nation, one needs to know whether that \$10 billion might be required should the project be approved in about two years or ten years. Over the last number of years we have seen a breakdown in any degree of certainty on that, which has created a great deal of difficulty in planning for projects and attracting investment. Certainly, we have seen in practice that where there is discipline in the process, there is no reason that 15 months or 24 months is not ample time, even for a major project, to run through issues of concern to assess the evidence and to make sure all of the key factors have been addressed.

I would also like to point out that a number of the features of the bill focus on simplifying matters greatly and on common sense. Often we lose sight of that, and I recognize that many people will say, "Common to whom?" Clearly, one of the major features of moving away from the Canadian Environmental Assessment Act triggers based on whether the federal government has some kind of decision rooted in whether the consideration could have an environmental significance is critical. This allows the Government of Canada and key stakeholders to focus on what matters.

For example, navigable waters: The crossing of a waterway is of course for a pipeline a significant consideration, but if you are going to look at critical infrastructure along 1,000 kilometres in our geography in Canada, one can clearly see quickly that that will entail a hundred or more crossings of waterways. To expect that even after a certification of the highest order in terms of public interest one might actually halt a project because an underwater crossing could affect, on one given day, someone in a canoe is a little extreme, to say the least. I think we have resolved a lot of these things. By consolidating, certainly we are able to gather evidence and look at the affected issues in the concept of an overall project and an overall public interest. In that way, we

la Loi sur l'Office national d'énergie. Il a extrêmement bien servi le Canada. Aux termes de cette loi, nous avons un organisme appelé l'Office national de l'énergie, qui compte d'éminents spécialistes dont le rôle est d'assurer la réglementation des réseaux de pipelines tout au long de leur cycle de vie. La consolidation nous offre une occasion importante de réunir un ensemble de connaissances qui peut être utilisé pendant l'étape très importante qu'est l'évaluation d'un projet.

Le deuxième aspect clé est la prévisibilité. À l'occasion d'autres audiences et discussions, on a reconnu qu'il s'agissait d'un aspect important, tant en ce qui concerne la planification à l'échelle nationale que pour attirer les investissements. De toute évidence, si le gouvernement demande à quelqu'un de mettre en œuvre d'importants projets, qu'il s'agisse d'infrastructures essentielles ou d'investissements qui permettront de créer des emplois et assurer la prospérité du pays, on doit savoir s'il faudra investir ces 10 milliards de dollars si le projet est approuvé dans environ deux ans, ou 10 ans. Ces quelques dernières années, nous avons observé une baisse considérable de la certitude à cet égard, ce qui a entraîné d'importantes difficultés en ce qui a trait à la planification des projets et l'attraction des investissements. Nous avons certainement observé qu'en pratique, lorsque le processus est rigoureux, il n'y a aucune raison pour laquelle 15 ou 24 mois ne seraient pas amplement suffisants pour examiner les points qui suscitent des préoccupations, étudier les faits et s'assurer que tous les facteurs clés sont pris en compte, et ce, même pour un projet important.

J'aimerais aussi souligner que plusieurs caractéristiques du projet de loi sont très axées sur la simplification des choses et sur le bon sens. Il nous arrive souvent de perdre cela de vue, et je reconnais que beaucoup de personnes voudront savoir pour qui ces choses ont un sens. De toute évidence, un des aspects importants dans ce cas, est celui qui consiste à passer des éléments déclencheurs de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale — qui sont liés à la question de savoir si le gouvernement fédéral a pris une décision ou non — à des éléments déclencheurs fondés sur l'évaluation de l'importance des effets que pourrait avoir le projet étudié sur l'environnement. C'est essentiel. Cela permet au gouvernement du Canada et aux intervenants clés de se concentrer sur ce qui est important.

Par exemple, prenons les eaux navigables. Bien entendu, en ce qui concerne un pipeline, franchir une voie navigable est un obstacle important, mais si on examine une infrastructure essentielle qui s'étend sur 1 000 kilomètres du territoire canadien, on constate rapidement qu'il faudra franchir 100 voies navigables ou plus. S'attendre à ce que même après qu'un projet ait été jugé conforme aux plus hautes exigences en matière d'intérêt du public il soit possible, en fait, de le bloquer parce qu'un passage aménagé sous un cours d'eau pourrait nuire, un jour, à quelqu'un qui s'adonne au canotage est un peu extrême, c'est le moins qu'on puisse dire. Je pense que nous avons résolu beaucoup de ces choses. Grâce à la consolidation, nous sommes

can ensure that issues are well mitigated and conditions are put forward that will maximize the opportunities for Canada to get the best possible result.

Focusing in these hearings on directly affected parties and on people that have relevant information and expertise is equally important. It is the job of any good regulator to gather the most critical and most important issues at hand, assess them openly, and allow for cross-examination and deep exploration of those critical matters. The evidence that matters is of those parties directly affected and information brought forward that is going to make the most difference to the considerations. Clearly, Crown consultation is a critical component of these, and we look forward to increasing clarity on that front. We are strong supporters of appropriate Crown consultation.

One final comment I would like to make is that we see in this bill, specific to the National Energy Board Act, new tools for enforcement, which we are very open to, welcome and embrace. It is important in any modern regulatory regime to have a variety of tools at hand. There are some good ideas here, such as the ability to create fines, which the NEB has not had historically; enforcement ladders; and options for tools of enforcement, which I can speak to in more detail if you would like to explore that in questioning. We welcome these, even though we recognize as an industry that may well mean that some of our members might be the targets of those new enforcement rules, but ultimately, it is about supporting tools for behaviour change. The only thing I would leave the panel with to consider is that fines should not be looked at as a tool for punitive behavior but as a suite of tools to embrace, support and advance the best possible performance overall.

In conclusion, we are very pleased to see the consolidation of finally reaching the milestone of one-project-one-review. Many other countries have crossed this already, and Canada will find this very helpful. The time certainty of fair, clear and effective processes is key. Focusing on what matters in a simple, clear, transparent manner is welcome, indeed.

Those are my remarks. Thank you for allowing me to appear today.

The Chair: Thank you, Ms. Kenny. We will proceed with Mr. Gallinger.

Ross Gallinger, Executive Director, Prospectors and Developers Association of Canada: Good morning Mr. Chair and committee members. My name is Ross Gallinger, and I am the Executive

certainement en mesure de réunir les faits et d'examiner les problèmes en fonction de l'ensemble du projet et de l'intérêt général du public. Ainsi, on peut s'assurer de réduire les problèmes et de mettre en place des conditions qui permettront au Canada d'obtenir les meilleurs résultats possible.

Dans le cadre de ces audiences, il est tout aussi important de se concentrer sur les parties directement touchées et sur les gens qui ont des informations pertinentes et de l'expertise. Le rôle de tout bon organisme de réglementation est de prendre connaissance des questions les plus essentielles et les plus importantes, de les étudier de façon transparente et de permettre l'examen de faits contradictoires et une étude approfondie de ces questions essentielles. Les preuves importantes sont celles des parties qui seront directement touchées et les informations présentées qui auront la plus grande incidence sur sa considération. Manifestement, les consultations de la Couronne constituent un des éléments essentiels à cet égard, et nous avons hâte d'avoir plus de précisions sur ce point. Nous sommes très favorables à des consultations de la Couronne adéquates.

Le dernier commentaire que j'aimerais faire, c'est que le projet de loi contient de nouveaux outils d'application qui portent spécifiquement sur la Loi sur l'Office national de l'énergie, auxquels nous sommes très ouverts et que nous appuyons sans réserve. Dans tout régime de réglementation moderne, pouvoir disposer de divers outils est important. Dans le cas présent, il y a de bonnes idées, comme la capacité d'imposer des amendes, ce que l'Office national de l'énergie n'a jamais pu faire, les échelons d'application et les différentes options en matière d'outils d'application, dont je pourrais parler plus en détail lors de la période de questions, si vous désirez. Nous sommes favorables à ces mesures, même si nous reconnaissons au sein de l'industrie que certains de nos membres pourraient être visés par certaines de ces nouvelles règles d'application. Mais en fin de compte, il s'agit d'être favorable à des outils qui permettront de changer les comportements. Le seul élément auquel je vous demanderais de réfléchir, c'est que les amendes ne devraient pas être considérées comme une mesure punitive, mais comme un ensemble d'outils visant à favoriser, appuyer et promouvoir les meilleurs résultats dans l'ensemble.

En conclusion, nous sommes très heureux de constater que la consolidation mène enfin à la mise en œuvre du principe d'un examen par projet. Beaucoup d'autres pays ont déjà franchi cette étape et le Canada trouvera cela très utile. Avoir des processus équitables, clairs, efficaces et menés en temps opportun est essentiel. Le fait qu'on se concentre sur ce qui est important de façon simple, précise et transparente est en effet le bienvenu.

C'était mon exposé. Merci de m'avoir donné l'occasion de comparaître aujourd'hui.

Le président : Merci, madame Kenny. Nous poursuivons avec M. Gallinger.

Ross Gallinger, directeur exécutif, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs : Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, bonjour. Je m'appelle Ross Gallinger, et

Director of the Prospectors and Developers Association of Canada. I thank you for the invitation to appear before this committee and to offer comments on Bill C-38 and responsible resource development.

Our association, with more than 10,000 members, both individual and corporate, exists to protect and promote mineral exploration and development and to ensure a robust mining industry in Canada. We work closely with other organizations such as the Mining Association of Canada and the Canadian Chamber of Commerce, as well as with the Assembly of First Nations, with which we have a memorandum of understanding.

PDAC maintains that mineral exploration, mine development and mining operations can be conducted in keeping with the principles of sustainable development and in harmony with environmental, social and economic priorities of Canadians.

Our association has created a framework to help mineral exploration companies improve their corporate social responsibility practices: *e3 Plus: A Framework for Responsible Exploration*. The framework was developed with substantial input from industry experts, Aboriginal organizations, NGOs, academia, government and communities.

PDAC's member companies operate in remote areas of Canada, and are primarily small- and medium-sized enterprises that rely on equity financing to support early stage, higher risk exploration activities. Many of these operations are small scale, with perhaps half a dozen full-time employees and a number of seasonal staff who perform a variety of tasks in support of mineral exploration.

Across Canada, mineral exploration and mining is a lifeblood for small, rural communities. Throughout the economic turmoil of the past few years, these companies have continued to invest in Canadian projects, creating jobs and businesses that support the industry. Increasingly, these new businesses are Aboriginal owned and operated, leading to new opportunities throughout the country. Mineral exploration is the essential first step in the mining cycle and Canada has a number of formidable features that attract investment. We have good geology and good information available through public geoscience. We have a workforce with access to a number of training initiatives and we have a competitive tax system.

In 2011, exploration expenditures in Canada totalled \$3.9 billion, a significant increase over the \$2.7 billion that was invested here in 2010. In other words, there is great and growing potential.

je suis le directeur exécutif de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs. Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant le comité pour vous parler du projet de loi C-38 et du développement responsable des ressources.

Notre association, qui compte plus de 10 000 membres, tant des particuliers que des entreprises, a pour but de protéger et de promouvoir l'exploitation minière et le développement et vise à assurer la vitalité de l'industrie minière au Canada. Nous travaillons en étroite collaboration avec d'autres organismes tels que l'Association minière du Canada, la Chambre de commerce du Canada et l'Assemblée des Premières Nations, avec laquelle nous avons conclu un protocole d'entente.

L'ACPE soutient que l'exploration minérale, le développement des mines et des opérations minières peuvent être menés en conformité avec les principes de développement durable et en harmonie avec les priorités environnementales, sociales et économiques des Canadiens.

Notre association a créé un cadre pour aider les firmes de prospection à améliorer leurs pratiques en matière de responsabilité sociale d'entreprise, intitulé *e3 Plus : Un cadre d'exploration responsable*. Le cadre a été préparé grâce à l'importante participation des spécialistes de l'industrie, des organismes autochtones, des ONG, des universitaires, des gouvernements et des collectivités.

Les sociétés membres de l'ACPE exercent leurs activités dans des régions éloignées du Canada et ce sont principalement de petites et moyennes entreprises qui dépendent du financement par actions pour le financement des premières étapes de leurs activités d'exploration, qui comportent un risque plus élevé. Beaucoup de ces opérations se font à petite échelle, peut-être avec six employés à temps plein et un certain nombre d'employés saisonniers qui s'occupent de diverses tâches connexes à l'exploration minérale.

D'un bout à l'autre du Canada, l'exploration minérale et l'exploitation minière sont essentielles pour les petites collectivités rurales. Au cours des bouleversements économiques des dernières années, ces entreprises ont poursuivi leur investissement dans des projets canadiens, créant ainsi des emplois et des entreprises qui soutiennent l'industrie. De plus en plus, ces nouvelles entreprises appartiennent à des Autochtones et sont exploitées par des Autochtones, ce qui crée de nouvelles occasions partout au pays. L'exploration minérale est la première étape essentielle du cycle de l'exploitation minière et le Canada compte un certain nombre de caractéristiques formidables qui attirent les investissements. Nous avons une bonne géologie et les organismes publics qui œuvrent dans ce secteur fournissent de bons renseignements. Notre main-d'œuvre a accès à plusieurs programmes de formation et notre régime fiscal est concurrentiel.

En 2011, les dépenses d'exploration au Canada se sont élevées à 3,9 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux 2,7 milliards qui ont été investis au Canada en 2010. Autrement dit, nous avons un formidable potentiel, et il est en croissance.

In order to maintain this success, the PDAC and others have recommended the continuation of the Mineral Exploration Tax Credit. The METC and flow-through share financing continue to serve a critical role as they allow junior companies to raise needed capital, keep investment in Canada and sustain grassroots exploration activity in remote and northern regions where transportation and field camp costs are high. We are pleased to see the Mineral Exploration Tax Credit included in the March 29 federal budget. Bill C-38 would extend the METC for an additional year, to March 31, 2013.

In addition to raising capital, many other factors need to be considered in order for an exploration program to proceed and to be successful. A company needs professionally trained and experienced people, good community relations, geoscience data, access to land for exploration and clear, consistent regulations.

Our association is encouraged by the federal government's commitment to improve the regulatory environment. We share the goal of developing a system that provides predictable and timely reviews, reduces duplication, strengthens environmental protection and enhances Aboriginal consultation. The mineral exploration and development industry needs an efficient regulatory regime that encourages investment by providing certainty and predictability for resource development projects.

PDAC advocates for greater clarity around the Crown's consultation requirements, community engagement and project permitting, and we are encouraged that the responsible resource development plan includes measures to ensure that Aboriginal groups are more fully engaged in the environmental and regulatory process.

In conclusion, I would like to thank this committee for giving our association an opportunity to meet with you today. I look forward to answering your questions.

The Chair: Thank you very much, Mr. Gallinger. As a matter of interest, did you also appear before the House of Commons committee or one of the bodies there that is studying the bill?

Mr. Gallinger: Not yet.

The Chair: We will move next to Mr. Gratton, for the Mining Association of Canada.

Pierre Gratton, President and Chief Executive Officer, Mining Association of Canada: Thank you very much to this committee for offering us the opportunity to appear before you today.

Afin de poursuivre sur cette lancée, l'ACPE et d'autres ont recommandé le crédit d'impôt pour l'exploration minière. Le crédit d'impôt et le financement par actions accréditives continuent de jouer un rôle essentiel puisqu'ils permettent aux petites sociétés de réunir les capitaux dont elles ont besoin, de maintenir les investissements au Canada et d'assurer la viabilité des activités d'exploration en surface dans les régions éloignées et nordiques, où les coûts de transport et de campement sur le terrain sont élevés. Nous sommes heureux de voir que le crédit d'impôt pour l'exploration minière est inclus dans le budget fédéral du 29 mars. Le projet de loi C-38 reconduirait le projet crédit d'impôt pour une année supplémentaire, jusqu'au 31 mars 2013.

Outre le fait de réunir des capitaux, beaucoup d'autres facteurs entrent en jeu pour qu'un programme d'exploration puisse aller de l'avant et connaître du succès. Une entreprise a besoin de gens qui ont reçu une formation professionnelle et qui sont expérimentés, de données géologiques, de l'accès aux terres aux fins de l'exploration et d'une réglementation claire et uniforme.

Notre association est encouragée par l'engagement du gouvernement fédéral à améliorer le cadre réglementaire. Nous avons en commun l'objectif de mettre en place un processus d'examen qui sera plus prévisible et plus rapide, qui réduit les chevauchements, qui renforce les mesures de protection de l'environnement et améliore le processus de consultation auprès des Autochtones. L'industrie de l'exploration minière et de l'exploitation minière ont besoin d'un régime de réglementation efficace qui favorise l'investissement en fournissant une certitude et une prévisibilité accrue en ce qui a trait aux projets d'exploitation des ressources.

L'ACPE préconise une plus grande clarté pour ce qui est des exigences de l'État en matière de consultation, d'engagement des collectivités et d'autorisation des projets, et nous sommes encouragés par le fait que le plan de développement responsable des ressources comprend des mesures visant à s'assurer une plus grande participation des groupes autochtones dans le processus d'évaluation environnementale et de réglementation.

En conclusion, j'aimerais remercier le comité d'avoir donné à notre association l'occasion de vous rencontrer aujourd'hui. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Gallinger. Par simple curiosité, avez-vous aussi témoigné devant le comité de la Chambre des communes ou l'un des organismes de la Chambre qui étudie le projet de loi?

M. Gallinger : Pas encore.

Le président : Nous passons maintenant à M. Gratton, de l'Association minière du Canada.

Pierre Gratton, président et chef de la direction, Association minière du Canada : Je remercie beaucoup le comité de nous donner l'occasion de témoigner.

The Mining Association of Canada represents the mineral producers and mineral processors in Canada. Our members are active in every province and territory in the country, with the exception of Prince Edward Island. Our members are committed to sustainable development through what has been recognized as a world-leading program called Towards Sustainable Mining, which is a condition of membership and includes public reporting and third party verification of performance across a range of environmental and social indicators.

As all of you are probably aware, our industry is enjoying a period of economic growth and new investment not seen in generations. This is taking place across the country. The general consensus is that while we remain a cyclical industry, we are expected to enjoy strong metal prices over many years to come.

Without wanting to get in between premiers and leaders of the opposition and the Prime Minister, I thought it would be important at least to point out a couple of things. The commodity boom we are seeing in this country is happening everywhere in this country and not just in Western Canada. I thought I would share a couple of points with you.

In Quebec, for example, it is estimated this year there will be a \$4.4 billion in new mining investment, which is a 65 per cent increase over the previous year. In Newfoundland we have seen the value of mining and mineral processing increase fourfold since 2000. We have seen record exploration. We have gone from two to eight mines since 2005 and it is the province with the largest metal processing investment in the country right now. As I said to the St. John's Board of Trade a few weeks ago, there will be the opportunity, if there is not already the opportunity, for Newfoundlanders to leave Fort McMurray and go home to work.

The Chair: Now you need to tell us what is wrong with the stock market. Then everything will be fine.

Mr. Gratton: With that, I will turn to this bill. I make those comments because, given this commodity cycle, it is precisely this legislation that will enable the continued growth and the ability to attract this kind of investment to every region of the country.

I want to strike a note of caution. Our comments are based on a preliminary analysis of the legislation and of course further details and our views of this will depend on subsequent regulations and policies we have not yet seen.

As an industry that operates outside of urban Canada, we are pleased that Bill C-38 recognizes the importance of Aboriginal consultation. With respect to the Canadian Environmental Assessment Act, we do not expect it to have a dramatic, substantive effect on mining projects. As we told the House of Commons committee when it was reviewing this act last fall, the dramatic improvement in the process for mining projects actually

L'Association minière du Canada représente les producteurs de minéraux et les métallurgistes. Nos membres sont présents dans tous les territoires et toutes les provinces, sauf l'Île-du-Prince-Édouard. Ils sont engagés au développement durable dans le cadre d'un programme désormais reconnu mondialement intitulé Vers le développement minier durable. Pour être membre de l'Association, il faut prendre part au programme, qui comprend notamment l'établissement de rapports destinés au public et des vérifications du rendement menées par des tiers par rapport à toute une gamme d'indicateurs environnementaux et sociaux.

Comme vous le savez tous probablement, notre industrie jouit d'une période de croissance économique et de nouveaux investissements que l'on n'avait pas vus depuis des générations. Toutes les régions du pays en bénéficient. Si, de l'avis général, nous restons une industrie cyclique, nous devrions, pendant de nombreuses années, profiter de prix des métaux élevés.

Sans vouloir m'immiscer dans le dialogue que tiennent les premiers ministres et les chefs de l'opposition, j'ai pensé qu'il serait important de signaler au moins quelques points. Le boom des matières premières que nous connaissons survient dans tout le pays et pas seulement dans l'Ouest. J'aimerais donc faire quelques observations à ce sujet.

Au Québec, par exemple, on estime qu'il y aura cette année de nouveaux investissements miniers de l'ordre de 4,4 milliards de dollars, soit une augmentation de 65 p. 100 par rapport à l'année précédente. À Terre-Neuve, la valeur du secteur des mines et de la minéralurgie a quadruplé depuis l'an 2000. Le nombre de mines est passé de deux à huit depuis 2005 et c'est dans cette province que se font les plus grands investissements du pays dans le traitement des métaux. Comme je l'ai dit il y a quelques semaines devant la Chambre de commerce de St. John's, les Terre-Neuviens vont pouvoir bientôt, s'ils ne le peuvent pas déjà, quitter Fort McMurray et trouver du travail chez eux.

Le président : Il ne vous reste qu'à nous dire ce qui ne va pas avec la bourse et puis tout ira bien.

M. Gratton : J'en reviens maintenant au projet de loi. J'ai fait ces commentaires parce que, compte tenu du cycle des matières premières, c'est précisément ce genre de loi qui permettra la poursuite de la croissance et d'attirer ce type d'investissements dans toutes les régions du pays.

Je tiens cependant à faire une mise en garde. Nos observations sont fondées sur une analyse préliminaire de la loi. Les détails et les points de vue que nous vous communiquerons par la suite dépendront évidemment de la réglementation et des politiques qui s'ensuivront et que nous ne connaissons pas encore.

En tant qu'industrie évoluant en dehors des centres urbains, nous sommes heureux que le projet de loi C-38 reconnaisse l'importance de consulter les Autochtones. S'agissant de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, elle ne devrait pas avoir de répercussions spectaculaires sur les projets miniers. Comme je l'ai dit devant le comité de la Chambre des communes qui étudiait l'automne dernier ce projet de loi,

took place in 2010, with the amendments made in that year, which cut out delays in starting federal assessments and allowed the process to start at the same time as provincial assessments.

The Chair: May I interrupt you there for a point of clarification? I think you meant, when you told the Commons committee, that that was when they were doing the review of CEAA.

Mr. Gratton: Yes.

The Chair: They were doing a parliamentary review.

Mr. Gratton: We have not appeared before the house on this current legislation.

The Chair: No, I understand that.

Mr. Gratton: However, we made the point that in 2010 the amendments passed at that time greatly enhanced the process for environmental assessment for comprehensive studies and most of our projects are comprehensive studies. Nevertheless, we see the 2012 amendments promising significant additional improvements in clarity and predictability, as well as the promise of reducing duplication of process.

As an association serving a diverse group of members, an important feature for us is that for the first time since CEAA was created we have an act that will be easy to explain. For engineers, this is an important value. The current CEAA cannot be explained simply. The complex interplay of definitions, triggers, exclusion and inclusion lists left most people confused.

CEAA 2012 includes features that we have been calling for, including one clear responsible authority, clear and predictable process with defined timelines, sufficient flexibility to make common sense decisions. The screening process and the safety net process should ensure that unforeseen circumstances or situations can be resolved. It provides the authority to initiate and to engage in regional studies. This was a specific recommendation we had made, and I think it has been overlooked by many as an important environmental improvement. CEAA 2012 also provides for substitution and equivalency where warranted and an obligation on federal authorities to provide timely information.

There are, of course, some features of CEAA 2012 that will require careful implementation such as enforceable decision statements. It will be important that the agency ensure that these are clear and feasible. I would emphasize that none of these changes will affect the substance and quality of the assessment process. In fact, in our view, they will enhance it.

l'amélioration spectaculaire du processus des projets miniers est survenue en 2010, aux termes d'amendements qui réduisaient les délais relatifs à l'amorce des évaluations fédérales, celles-ci pouvant désormais commencer en même temps que les évaluations provinciales.

Le président : Puis-je vous interrompre pour avoir une précision? Quand vous faisiez allusion au comité de la Chambre, vous vouliez parler, je suppose, de l'examen par celui-ci de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

M. Gratton : Oui.

Le président : Il tenait un examen parlementaire.

M. Gratton : Nous n'avons pas témoigné devant un comité de la Chambre au cours de la législature actuelle.

Le président : Non, je comprends.

M. Gratton : Nous avons toutefois indiqué à l'époque que les modifications apportées en 2010 amélioreraient grandement le processus d'évaluation pour les études approfondies, qu'impliquent la plupart de nos projets. Néanmoins, nous constatons que les modifications apportées en 2012 promettent d'importantes améliorations supplémentaires par rapport à la clarté et à la prévisibilité, ainsi qu'une réduction des doublons.

En tant qu'association desservant des membres œuvrant dans divers secteurs, pour la première fois depuis la création de la LCEE, et c'est là un facteur important pour nous, nous aurons une loi facile à expliquer. Pour les ingénieurs, c'est important. La loi actuelle ne peut être expliquée simplement en raison de l'interaction complexe des définitions, déclencheurs, listes d'exclusion et d'inclusion dans lesquels s'embrouillaient la plupart des gens.

La version 2012 de la loi comprend des éléments que nous avons demandés, notamment une seule autorité responsable bien définie, un processus clair et prévisible assorti d'un calendrier fixe, et suffisamment de marge de manœuvre pour prendre des décisions sensées. Les processus d'examen préalable et de filet de sécurité devraient faire en sorte de pouvoir résoudre des situations imprévues. Ils permettent de mettre en œuvre des études régionales. C'était une recommandation que nous avons faite et que beaucoup avaient négligée à titre d'amélioration importante. La version 2012 de la loi prévoit en outre des mesures de substitution et d'équivalence lorsque cela est justifié et l'obligation, de la part des autorités fédérales, de communiquer les informations en temps opportun.

Bien sûr, l'application de certaines dispositions de la version 2012 de la LCEE devra se faire avec grand soin, comme les conclusions d'évaluation exécutoires. Il est essentiel que l'agence s'assure que celles-ci sont claires et réalistes. Aucune de ces modifications n'aura un effet sur la qualité ou le contenu du processus d'évaluation; en fait, elles le rehausseront.

I would like to flag just one disappointment. Given that projects where the CNSC will be the responsible authority include uranium mines and mills, the benefits of these positive regulatory reforms, in our view, should be available to uranium operations to the extent possible. A uranium mining and milling operation has more in common with a gold mine than with a nuclear reactor. As a result, we are seeing that the uranium and milling sector has been exempted from some of the most beneficial streamlining measures announced in new CEAA, including equivalency, substitution and screening out. Further, the timeline specified in the transitional provisions does not impact current comprehensive studies where the CNSC is the responsible authority, when the same is not the case for those led by the NEB. We have difficulty reconciling the differential treatment in this regard and we are hopeful that, through regulations, the CNSC will be able to bring the same kind of certainty, predictability and efficiency that we are seeing in the other parts that are affected by these reforms.

We are less advanced in our understanding of the changes to the Fisheries Act. The incorporation of means for better federal-provincial cooperation is valuable, as is the incorporation of a larger tool box for dealing with the act's absolute prohibitions such as the possibility of regulations for section 35. However, at this time we are not clear how the fisheries and the pollution prevention provisions of the act would work together in practice. Section 35 of the act, I would note, was amended significantly, but section 36, which also governs our industry, was not; therein lies some of the confusion for us.

As some senators may recall from our visit in November of last year, we had concerns about lack of clarity and consistency and how these two sections of the act work together. In our view, they have become possibly murkier. We hope to work with officials to develop greater clarity through regulations and guidance with respect to the Fisheries Act amendments.

I will stop there and thank you, once again, for the ability to address you today.

The Chair: Thank you, Mr. Gratton, and all three of you. I have a fairly short list but the first senator is Senator Lang.

I introduced the other senators earlier, Senator Fraser. I want to welcome you here. I know you are replacing our Deputy Chair, Grant Mitchell, today; Senator Joan Fraser from Quebec.

Senator Fraser: Thank you.

J'aimerais toutefois vous faire part d'une déception. La CCSN agira à titre d'autorité responsable pour des projets englobant les mines d'uranium et les usines de concentration d'uranium, mais nous sommes d'avis qu'elles devraient pouvoir profiter dans la mesure du possible des avantages découlant des réformes positives de la réglementation. Les usines de concentration et activités d'exploitation d'uranium ont beaucoup en commun avec les mines d'or, de cuivre et de charbon, mais on continue de traiter l'industrie de l'uranium comme si elle ressemblait davantage à celle des réacteurs nucléaires. Ainsi, les mines et les usines de concentration d'uranium ne peuvent profiter de certaines des mesures de simplification les plus bénéfiques annoncées dans la LCEE, dont l'équivalence, la substitution et l'examen préalable. En outre, les échéanciers indiqués dans les dispositions transitoires n'ont aucun effet sur les études exhaustives actuellement supervisées par la CCSN, ce qui n'est pas le cas pour celles dirigées par l'ONE. Nous avons du mal à comprendre une telle différence de traitement et espérons que, grâce à la réglementation, la CCSN sera en mesure d'apporter le même genre de certitude, de prévisibilité et d'efficacité que nous voyons dans d'autres secteurs touchés par ces réformes.

Notre compréhension des modifications apportées à la Loi sur les pêches est plus limitée. L'introduction de mesures visant à favoriser la coopération fédérale-provinciale est louable, tout comme la mise en place d'une boîte à outils plus complète pour composer avec les interdictions absolues de la loi, comme la possibilité de réglementation dans l'article 35. Toutefois, à l'heure actuelle, nous comprenons mal comment les dispositions sur les pêches et la prévention de la pollution pourront être conjuguées en pratique. Je note que l'article 35 a été modifié de façon substantielle, mais l'article 36, qui régit notre industrie, ne l'a pas été. D'où la confusion.

Comme certains membres du Sénat s'en souviendront, nous avons fait part de nos préoccupations quant au manque de clarté et de cohérence dans l'application parallèle de ces deux articles lors de nos visites de l'an dernier, en novembre. Or, il semble que les modifications rendent cette question encore moins limpide. Nous espérons pouvoir collaborer avec des représentants du gouvernement pour clarifier la réglementation et les documents d'orientation relativement aux modifications apportées à la Loi sur les pêches.

Je vais m'arrêter là et je vous remercie, encore une fois, de la possibilité que vous m'avez donnée de témoigner.

Le président : Merci, monsieur Gratton, ainsi qu'à vous trois. J'ai une liste plutôt restreinte de sénateurs, mais le premier est le sénateur Lang.

J'ai déjà présenté les autres sénateurs, sénateur Fraser. Je tiens à vous souhaiter la bienvenue. Vous remplacez aujourd'hui notre vice-président Grant Mitchell. Je présente le sénateur Joan Fraser, du Québec.

Le sénateur Fraser : Merci.

Senator Lang: I would like to thank the witnesses for coming out early this morning, especially our witness from Calgary. It is much earlier there than here.

I have a number of questions. First, Mr. Gratton, in your opening comments you made the observation that the environmental process would be enhanced by the changes here as opposed to some public statements that are being made that because of the changes presented there will be less of an environmental scrutiny. Perhaps you can expand on that statement, because that area is obviously of concern to all of us, namely that we keep an environmental standard.

Mr. Gratton: I would be happy to answer that question. There are several parts to the answer.

First, I would go back to the amendments of 2010, what they did and what I believe these amendments build on because they are similar types of changes. Regarding the changes to the 2010 amendments with respect to comprehensive studies, the biggest single benefit to our sector in terms of improved timelines was that it put the Canadian Environmental Assessment Agency in charge of mining comprehensive studies.

I am always amazed at how many people assumed that the agency was in charge before and they were not. If you had a new project, the biggest single source of delay was starting it. You would often have situations where mining projects could be almost completed or they may have even completed their provincial environmental assessment before the federal government would begin. That was because companies would go from department to department trying to get one of them to say, "We will do your environmental assessment." There was a lot of buck passing because the system was not set up to have someone in charge and they were not provided with the resources to undertake these reviews. We estimated that the average delay was about 18 months. When the federal assessment is starting 18 months later, you cannot have harmonization with the provinces.

These same types of changes are simply being brought to the panel reviews, for example. There will now be much greater opportunity for alignment and much greater opportunity for coordination with the provinces and it is entirely about process.

Until last June, I was the president of the Mining Association of B.C. It was a bit of a joke, but we used to say that for the federal EA report, they used to take the provincial one, write an executive summary and put the Government of Canada logo on it, but take an additional three years to do it. If you look at how environmental assessments are conducted, you will have working groups at the provincial level consisting of both federal and provincial officials. You would then go and do the federal one and have a working group of federal and provincial officials. They would be the same ones. These changes are encouraging governments to work more closely together so there is one robust, consistent review. In our view it will not in any way compromise the depth or substance of the reviews, but it will

Le sénateur Lang : Je voudrais remercier les témoins d'être venus si tôt ce matin. Je remercie en particulier notre témoin de Calgary, où il est beaucoup plus tôt qu'ici.

J'ai quelques questions à poser. Premièrement, vous avez fait remarquer dans votre exposé, monsieur Gratton, que le processus environnemental serait renforcé par les changements apportés ici plutôt que par les déclarations publiques selon lesquelles, en raison même de ces changements, l'examen environnemental serait moins rigoureux. Vous pourriez peut-être élaborer à ce sujet, parce que c'est un domaine qui nous préoccupe tous, à savoir le maintien d'une norme environnementale.

M. Gratton : Cela me fait plaisir de vous répondre. Et la réponse porte sur plusieurs volets.

Je reviens tout d'abord aux amendements de 2010, à leurs conséquences et à ce dont, à mon avis, ils tirent parti, puisqu'il s'agit de changements du même type. Le plus grand avantage que notre secteur retire de ces changements au plan de l'amélioration des échéanciers est que l'on confie les études exhaustives dans le secteur minier à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Je suis toujours surpris du nombre de gens qui pensaient que c'était l'agence qui en était responsable, alors qu'elle ne l'était pas. Lorsqu'on avait un nouveau projet, la plus grande cause de retard était le démarrage. Souvent, les projets miniers étaient presque terminés, ainsi que l'évaluation environnementale de la province, avant que ne commence l'évaluation du gouvernement. Les entreprises devaient passer par plusieurs ministères avant que l'un d'eux ne consente à procéder à l'évaluation et cela, parce que le système n'en donnait pas la responsabilité à un ministère en particulier et que l'on ne fournissait pas les ressources nécessaires pour entreprendre ces examens. On estime ainsi que le délai moyen était d'environ 18 mois et lorsque l'évaluation fédérale commence, il devient alors impossible de l'harmoniser avec celle des provinces.

Ainsi, les mêmes types de changements sont tout simplement communiqués aux commissions d'examen. Il sera désormais beaucoup plus facile d'aligner et de coordonner les évaluations avec celles des provinces et cela porte entièrement sur le processus.

Jusqu'en juin dernier, alors que je présidais l'association minière de la Colombie-Britannique, on disait en blaguant que pour établir le rapport d'évaluation environnementale du fédéral, on prenait l'évaluation provinciale, on en faisait un résumé et on y plaçait le logo du gouvernement du Canada, sauf que cela prenait trois ans de plus pour le faire. Lors des évaluations environnementales, on a au niveau provincial des groupes de travail composés de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. On procède ensuite à l'évaluation fédérale au sein d'un groupe de travail composé lui aussi de fonctionnaires fédéraux et provinciaux. Il s'agit des mêmes personnes. Ces changements encouragent les gouvernements à collaborer de façon plus étroite de manière à ce qu'il y ait un seul examen solide et uniforme.

allow for, ideally, one in the case of equivalency or substitution or, at minimum, better coordination if there are two reviews between provincial and federal governments.

In addition there are some other measures here. I mentioned the ability to undertake regional assessments. I will take the Ring of Fire as an example, but we had the same issue when the diamond mining industry was growing in the Northwest Territories. Here was a brand new industry in a part of the country that had not experienced mining before. There was a lot of concern. What will this mean? How much growth will there be? How can we manage all of this growth? What social impacts might this have?

The burden would fall on the mining company, the proponent, to try to answer all the questions that were well beyond their purview and, I would argue, responsibility to answer. Regional EAs would allow, in this legislation, when the province requested, them to go in early, independent of any particular project, and say how can we plan for future development in this region? I think environmental groups and industry have been calling for this type of measure for many years and it is in this legislation.

Ms. Kenny mentioned the enforcement provisions. That is brand new. You will see this at the provincial level. When you get your EA certificate in British Columbia, it comes with a whole list of conditions. The federal EA did not come with conditions. Now it will. Taken together, all these improvements speak to a more robust environmental review and greater protections for the environment than existed previously.

Senator Lang: I have a question for Ms. Kenny on pipelines and on the issue that has been in the news for the past years, namely, the Gateway project and the environmental review that is under way. The fact is that some 4200 interveners came forward. My understanding is that the legislation here will now require that you have to be an affected, interested party to be considered, although the hearing can go beyond that if they wish.

In view of the experience that we have seen in the last little while with the environmental process, do you think the changes here will streamline the process in a better way so that we do get the facts before the environmental hearing that we are looking for?

Ms. Kenny: With respect to the Gateway hearing itself, I understand from statements made by ministers in this government that there will be some sort of a transition plan. If this legislation is passed, consideration of any existing process will ask the question of how we might take advantage of some of these provisions and make the objectives of good, clear environmental assessment better.

À notre avis, cela ne compromettra en rien ni la portée ni la teneur des examens, mais permettra, idéalement, de procéder à des équivalences ou à des substitutions, ou au moins, à mieux coordonner les deux examens, si l'un provient de la province et l'autre du fédéral.

Il y a en outre d'autres mesures prévues. J'ai parlé de la possibilité d'entreprendre des évaluations régionales. Je vais prendre l'exemple du Cercle de feu, mais nous avons eu la même situation lors de l'expansion de l'industrie du diamant dans les Territoires du Nord-Ouest. C'était une industrie toute nouvelle dans une région du pays qui n'avait pas d'expérience dans les mines. On s'inquiétait beaucoup. Que va-t-il se passer? Quelle croissance y aura-t-il? Comment allons-nous la gérer? Quelles en seront les répercussions sociales?

Le fardeau incomberait à la compagnie minière, le promoteur. Ce dernier aurait à répondre à toutes les questions qui dépassaient de loin sa compétence. Les évaluations régionales permettraient, aux termes de la loi et à la demande d'une province, d'intervenir sans tarder et en dehors de tout projet particulier, en élaborant le plan du développement à venir de la région. Je pense que les groupes environnementaux et l'industrie demandent ce type de mesure depuis des années et c'est cette mesure que leur offre la loi.

Mme Kenny a mentionné les dispositions d'exécution. C'est quelque chose de tout nouveau. On verra ces dispositions au niveau provincial. Lorsque vous obtenez votre certificat d'évaluation environnementale en Colombie-Britannique, il est assorti de toute une liste de conditions. Le certificat fédéral n'en comportait pas. Désormais, il en aura. Au total, ces améliorations vont dans le sens d'un examen environnemental plus rigoureux et de meilleures protections de l'environnement qu'auparavant.

Le sénateur Lang : J'aimerais poser à Mme Kenny une question sur les pipelines et le dossier qui fait les manchettes de la presse depuis quelques années, à savoir le projet Gateway et l'examen environnemental qui est en cours. Le fait est que quelque 4 200 intervenants se sont manifestés. D'après ce que j'ai compris, la loi exigera maintenant que vous soyez une partie intéressée et touchée par le projet pour être entendue, même si les audiences peuvent être élargies.

Compte tenu de l'expérience que l'on a connue dernièrement par rapport au processus environnemental, pensez-vous que les changements proposés rationaliseront le processus de façon à obtenir les faits avant les audiences environnementales envisagées?

Mme Kenny : Concernant les audiences relatives au projet Gateway, je crois savoir d'après les déclarations des ministres qu'il y aura une sorte de plan de transition. Si le projet de loi est adopté, l'examen de tout processus en cours visera à établir les avantages que l'on pourrait tirer de ces dispositions et à perfectionner les objectifs souhaités relativement à une évaluation environnementale efficace et précise.

In general practice, one of the things that I have observed over 25 years of practise in regulation and in industry is that what matters most at the end of the day is evidence that you can test in a public hearing, publicly and transparently, and information that has a material impact on the decision at hand. Whether you are a regulator or an industry, some of your early stage planning, for instance, as a proponent will involve active engagement of stakeholders on the ground to learn what is on their minds, how your plans can address those issues, and you will roll that information into your application as well.

I think what is important in making the distinction between opinions and “directly affected” are that any number of polls will give you public perspectives, and those are important and useful, but what matters when you have to make a decision is who is affected, what their views are on it, what their understanding is of the impacts directly on their communities, or traditional use in the case of critically important Crown consultation, and how you internalize those as the decision-maker to be able to report to cabinet on your decisions and recommended conditions.

By being clearer about “directly affected,” I think it enables a panel to have some means to do a better job of constraining their attention to those things that will actually have a material impact.

Second, of course there is a time and effort, and therefore money, cost to government to participate in processes that are perhaps overburdened with opinion, albeit valid in individual rights but not particularly helpful in the decision making. Let us focus on what matters and these provisions, I think, will help a panel do just that.

Senator Munson: Thank you very much for being here this morning. I appreciate your input into this whole assessment in environmental assessments. The word around here that the government is using is “streamlining.”

We have heard explanations this morning of simplifying matters, common sense, time sensitive and so on. Those are valid arguments that you are making. What would you say to environmental groups who believe that these environmental assessments — there is another word they use — are being “guttled,” that there will not be that very stringent oversight into all these programs when it comes to mining, Gateway pipeline, et cetera? There are folks out there in the environmental world who absolutely do not like what they are seeing in this massive bill. If you walk through many of the — I do not know how many — different categories, the word “simplify” may be one thing but could it be to the detriment of the environment?

Mr. Gratton: Again, I do not think so, or I disagree with that. When the Canadian Environmental Assessment Act was first passed in 1992, very few provinces had environmental assessment legislation. Now pretty well all of them do. We now live in a

L’une des choses que j’ai constatées de façon générale au cours de 25 années de pratique de la réglementation et dans l’industrie est que ce qui compte le plus, au bout du compte, sont les faits que l’on peut mettre à l’épreuve au cours d’une audience publique, de façon transparente, et l’information qui a des conséquences concrètes sur la décision à prendre. Que vous soyez un responsable de la réglementation ou un représentant de l’industrie, à titre de promoteur, votre toute première planification portera sur le dialogue avec les parties prenantes sur le terrain afin de connaître leurs points de vue, et sur les moyens d’en tenir compte, autant d’informations qui feront partie de votre demande.

Lorsque l’on fait la distinction entre les opinions et ceux qui sont « directement touchés », il faut savoir que les sondages, quel que soit leur nombre, vous donneront des points de vue publics importants et utiles, mais lorsque vous devez prendre une décision, il importe de savoir qui est touché, son opinion, sa compréhension des répercussions directes sur la collectivité, ou l’utilisation traditionnelle dans le cas des consultations publiques d’une importance critique, et les moyens d’assimiler toutes ces informations, en tant que décideur, afin de rendre compte au Cabinet des décisions et des conditions recommandées.

Je pense que préciser les mots « directement touchés » permet aux membres d’un groupe de travail de mieux accomplir leur tâche, car ils peuvent ainsi se concentrer sur les éléments qui auront une incidence concrète.

Deuxièmement, le gouvernement doit prévoir du temps et des efforts, et donc de l’argent, lorsqu’il participe à des processus qui sont peut-être submergés d’avis; même si ces avis sont valables sur le plan des droits individuels, ils n’aident pas vraiment à la prise de décisions. Il faut privilégier ce qui est important et à mon avis, ces dispositions permettront à un groupe de travail d’y arriver.

Le sénateur Munson : Merci beaucoup d’être ici aujourd’hui. Je vous suis reconnaissant de votre contribution à cet examen des évaluations environnementales. Au sein du gouvernement, on utilise le mot « rationalisation ».

Aujourd’hui, on a parlé de simplifier les choses, d’être logique, de bien gérer le temps, et cetera. Vos arguments sont valables. Que diriez-vous aux groupes environnementaux qui croient que ces évaluations environnementales sont « éviscérées » — ils utilisent un autre mot — et qu’elles ne donneront pas un aperçu assez rigoureux de tous ces programmes lorsqu’il s’agit d’activités minières, de l’oléoduc Gateway, et cetera? Dans le milieu environnemental, il y a des gens qui n’aiment absolument pas ce qu’ils voient dans ce volumineux projet de loi. Si l’on tient compte du grand nombre de catégories — je ne les ai pas comptées —, le mot « simplifier » pourrait s’appliquer, mais cela ne serait-il pas aux dépens de l’environnement?

M. Gratton : Encore une fois, je ne le pense pas, ou je ne suis pas d’accord. Lorsqu’on a adopté la Loi canadienne sur l’évaluation environnementale en 1992, un très petit nombre de provinces avaient adopté des lois sur l’évaluation

country where we have two environmental assessments being undertaken for major projects like mining. That did not used to be the case.

I think that what has happened here is the federal government has taken a step back and said, okay, it has been 20 years, have the circumstances changed?

To Brenda Kenny's comments earlier, this type of thinking began under the previous government as well and we started to see, through cabinet directives and through the amendments in 2003, changes that were pointing us in the direction of where we are today.

I think the substitution and equivalency provisions are subject to provinces having legislation and systems that are equivalent to the federal government's, so it is not a given that that will happen. In a sense it provides very strong incentive to those jurisdictions at the provincial level, whose legislation may not be at the same level as Ottawa's, to improve their own legislation and systems. I think if they want to assume control of their resources, which many provinces do, and they do not want the federal government as involved as much as it currently is, here is an incentive to allow them to do just that by improving the quality of their legislation.

We are all Canadians and I think the people of Manitoba can hold their own governments to account to ensure that environmental assessments in Manitoba are sufficiently robust and that reviews will not be compromised, but ultimately there will be a review for every major mining project in this country. It may just be one review, it may be two, it will depend, but there will be one review, and I do not think the quality or breadth of that review will change in any way as a result of these amendments.

Senator Munson: Would anyone else care to comment?

The Chair: You mean among the witnesses?

Senator Munson: Yes.

The Chair: I was going to comment that you must be gratified in this non-partisan Senate to note that the present government agrees with the previous government so wholeheartedly.

Ms. Kenny: I would like to make a comment. I would echo some of the comments made by Mr. Gratton, but the well-studied consideration of what has transpired in this bill is the culmination of over a decade of analysis, and many other countries in the world, such as Australia, have already moved in a very similar direction. There has been thorough analysis of what the options look like.

I think, when you look at the core of this, it is a bill that should be comfortable to a variety of partners. The Smart Regulation panel that the Liberals held had many of the same principles that are now echoed in this legislation. I think it is patently false to

environnementale. Aujourd'hui, elles en ont presque toutes. Nous vivons maintenant dans un pays où deux évaluations environnementales sont entreprises lors de grands projets, par exemple, l'ouverture d'une mine. Ce n'était pas le cas auparavant.

Je pense que le gouvernement fédéral a pris du recul et s'est demandé si, depuis 20 ans, les circonstances avaient changé.

Pour répondre à un commentaire émis par Brenda Kenny plus tôt, cette réflexion a été amorcée par le gouvernement précédent, et nous avons commencé à voir, dans les directives du Cabinet et les modifications de 2003, des changements qui nous ont aiguillés dans cette voie.

Je pense que les dispositions concernant la substitution et l'équivalence s'appliquent seulement si les provinces ont des lois et des systèmes qui sont équivalents à ceux du gouvernement fédéral; elles ne seront donc pas automatiquement adoptées. Dans une certaine mesure, cela incite fortement les provinces dont les lois ne sont pas harmonisées à celles du fédéral à améliorer leurs propres lois et leurs systèmes. Je pense que si elles veulent prendre le contrôle de leurs ressources — ce que souhaitent un grand nombre de provinces —, et qu'elles ne veulent pas que le gouvernement fédéral soit aussi présent qu'il l'est en ce moment, ces dispositions les inciteront à y parvenir au moyen de l'amélioration de leurs lois.

Nous sommes tous Canadiens, et je pense que la population du Manitoba peut demander des comptes à son propre gouvernement, pour veiller à ce que les évaluations environnementales menées dans la province soient suffisamment approfondies et que les examens ne soient pas compromis, mais au bout du compte, tous les grands projets miniers du pays feront l'objet d'un examen. On effectuera peut-être un seul examen, peut-être même deux, selon les circonstances, mais il y aura un examen, et je ne pense pas que ces modifications auront une incidence sur sa qualité ou sur sa portée.

Le sénateur Munson : Quelqu'un a-t-il un commentaire?

Le président : Vous voulez dire parmi les témoins?

Le sénateur Munson : Oui.

Le président : J'allais dire que vous deviez être satisfaits, dans ce Sénat non partisan, de remarquer que le gouvernement actuel est entièrement d'accord avec le gouvernement précédent.

Mme Kenny : J'aimerais faire un commentaire. Je reprendrais certains des commentaires émis par M. Gratton, mais la considération approfondie de ce qui a été dit au sujet du projet de loi est le point culminant de plus d'une décennie d'analyses, et un grand nombre d'autres pays dans le monde, par exemple l'Australie, se sont déjà engagés dans cette voie. Les options ont été analysées en profondeur.

À mon avis, si l'on considère l'essentiel, il s'agit d'un projet de loi qui devrait satisfaire un large éventail de partenaires. Le groupe de travail sur la réglementation intelligente mis sur pied par les libéraux suivait un grand nombre des principes qui se

refer to this as being gutted in any way. A consolidated, sensible, evidence-oriented approach is a good thing to do. Our current legislation had a huge amount of overburden causing a lot of assessments that had government agencies looking at things that were of no consequence whatsoever.

I have shared with the Senate in the past, during earlier hearings on previous bills, photographs of a dry field that occasionally might have had a creek running in it and it was deemed to be a navigable waterway. I do not think that changing the provisions of CEAA to focus on the projects that actually have a material impact in any way guts the legislation.

As far as significant oversight, let us be clear: The latitude of individual regulators to ask questions about issues of concern to them has not changed. The latitude for transparency has, in many regards, improved. I think also the full life-cycle monitoring is important to recognize. EA is an early planning tool. It is not a panacea for environmental protection.

What is important is, where a project is evaluated and deemed to be acceptable to proceed for the public interest, do you have the right connections to ongoing monitoring to follow up? Do you have that placed in an agency that has the wherewithal and the capacity and knowledge to learn from past projects and bring that forward into their next public hearing and evaluation?

Frankly, the proposed legislation does a better job on all those counts which, ultimately, I believe, will result in improved environmental performance in Canada.

Senator Munson: All of you also mentioned the Aboriginal groups and consulting. Obviously Aboriginal groups have a major stake. How do you define “consulting”? Who has the final say if Aboriginal groups, for example, do not like this Gateway pipeline and they have witnesses and hearings and so on, and at the end of the day the government wants the pipeline built, as well as mining companies?

What does “consultation” mean to you with Aboriginal groups? How far do you take that consultative process with their concerns?

The Chair: You bring them to the Supreme Court.

Mr. Gallinger: I will take a view on that. From our perspective, in terms of the guidance we have given to members and the way things work, what we have seen on the ground is early engagement, and I see two sort of distinct paths around consultation with First Nations and leading to the end.

retrouvent cette loi. Je pense qu’il est totalement faux de parler d’éviscération. Une approche consolidée, intelligente et fondée sur les preuves est une bonne chose. La loi actuelle est extrêmement contraignante, ce qui a provoqué un grand nombre d’évaluations qui forçaient les organismes gouvernementaux à examiner des choses qui étaient absolument sans importance.

Au cours d’audiences précédentes sur d’autres projets de loi, j’ai montré aux membres du Sénat des photos d’un champ desséché qui était traversé, à l’occasion, par un petit ruisseau qu’on avait qualifié de voie navigable. À mon avis, modifier les dispositions pour permettre à l’ACÉE de se concentrer sur les projets qui ont des effets réels et concrets n’éviscère pas du tout la loi.

En ce qui concerne une omission importante, soyons clairs : la marge de manœuvre dont disposent les membres des organismes de réglementation pour poser des questions au sujet de leurs préoccupations n’a pas changé. La marge de manœuvre concernant la transparence s’est même améliorée à plusieurs égards. Je pense aussi qu’il est important de reconnaître la surveillance exercée pendant toute la durée du cycle de vie. L’EE est un outil de planification dont on se sert au début; il ne s’agit pas d’une solution universelle aux problèmes de protection environnementale.

Ce qui est important, lorsqu’un projet de loi est évalué et jugé acceptable dans l’intérêt du public, c’est de se demander si l’on a les contacts nécessaires pour assurer le suivi de la surveillance. Il faut se demander si on a un organisme qui est en mesure de tirer des leçons des projets précédents et de communiquer cette expérience au cours de l’audience publique et de l’évaluation qui suivront.

Honnêtement, la loi proposée réussit mieux à tous ces égards, ce qui, au bout du compte, je crois, améliorera la performance environnementale du Canada.

Le sénateur Munson : Vous avez aussi tous parlé des groupes autochtones et des consultations. Il est évident que les groupes autochtones sont très concernés dans ce cas-ci. Comment définissez-vous « consultation »? Qui a le dernier mot si les groupes autochtones, par exemple, n’aiment pas l’oléoduc Gateway et qu’ils font venir des témoins, organisent des audiences, et cetera, et qu’au bout du compte, le gouvernement et les sociétés minières veulent que l’oléoduc soit construit?

Que signifie pour vous le mot « consultation », en ce qui concerne les groupes autochtones? Jusqu’à quel point poussez-vous le processus de consultation à l’égard de leurs préoccupations?

Le président : Vous les amenez devant la Cour suprême.

M. Gallinger : J’aimerais donner mon avis là-dessus. De notre point de vue, en ce qui concerne les directives que nous avons données aux membres et la façon dont les choses fonctionnent, nous avons constaté, sur le terrain, un engagement précoce, et je vois deux types distincts de consultation avec les Premières nations.

A company needs to do consultation early. It is in the guidance that we have in e3 Plus, and I know Mr. Gratton will talk about it in terms of the tools they have in the Mining Association of Canada, but there is also the duty of the Crown in terms of consultation as well.

A company needs to start early with not only indigenous, First Nations, Metis groups but also local communities because opposition can cause problems later on in terms of environmental assessment processes and approvals and permits. Companies get in early to do that kind of consultation. The second part is also part of the approvals process in terms of involvement in consultation and requirements by the regulatory agencies to do that.

It is a two-pronged process, but at the end of the day there is a process for input into that aspect, and in terms of the approvals process under environmental impact assessments, it is stated in terms of who actually makes the final decision, but all that input has to come together to the agency in order at the end of the day to determine what is in the best interest.

Ms. Kenny: As with other industry segments, the pipeline industry focuses on this very heavily. We do have guidance to members, but in addition, any given proponent will, of course, be very well versed themselves in the duty to consult, which is borne out of, in the first instance, a desire to thoroughly understand any concerns that exist in communities that will be touched by that proposed infrastructure; know exactly where the concerns are, what are the interests and how can we work together through those interests. Secondly, of course, is the legal requirement for Crown consultation, which is embedded in our Constitution, and that is important, through the course of a conversation that can go on for many years.

A major pipeline project does not start with the filing of an application. They typically start two, three, four, five years in advance of that with a lot of on-the-ground consultation. One wants to know what the issues truly are and genuinely are, and I think consultation requires the interests of both parties to be honest, clear and open with the interests at hand and work to accommodate those in the best way possible.

Mr. Gratton: The enhanced resources to undertake consultation that is being provided through this will be really important, and hopefully this will also lead to better coordination between provincial and federal governments on consultation. If there is an issue that everyone has had, including Aboriginal organizations, it is the idea of being over-consulted in the sense that Aboriginal communities will be requested to meet with proponents, provincial governments and federal governments on the same project.

Une société doit tenir des consultations dès le début du processus. Cela fait partie des directives que nous avons dans e3 Plus, et je sais que M. Gratton parlera des outils dont dispose l'Association minière du Canada; mais il ne faut pas oublier l'obligation de la Couronne de consulter.

Une entreprise doit commencer tôt, non seulement avec les groupes autochtones, les Premières nations et les Métis, mais aussi avec les collectivités locales, car une opposition pourrait engendrer des problèmes avec les processus d'évaluation environnementale, les approbations et les permis. Les entreprises commencent à organiser ce type de consultations assez rapidement. La deuxième partie fait aussi partie du processus d'approbation; il s'agit de la participation aux consultations et les exigences imposées par les organismes réglementaires concernant ces consultations.

Il s'agit d'un processus à deux volets, mais au bout du compte, il y a un processus pour les intrants dans ce volet, et en ce qui concerne le processus des approbations en vertu des évaluations des répercussions environnementales, cela dépend qui prend la décision finale, mais tous ces intrants doivent être présentés ensemble à l'organisme pour qu'au bout du compte on puisse déterminer ce qui est le mieux.

Mme Kenny : Comme d'autres segments de l'industrie, celui des oléoducs accorde beaucoup d'importance à cela. Nous communiquons des directives aux membres, mais en plus, n'importe quel promoteur connaîtra évidemment très bien l'obligation de consulter qui découle, en premier lieu, d'un désir de bien comprendre les préoccupations des collectivités qui seront touchées par l'infrastructure proposée. Il faut connaître les préoccupations et déterminer les intérêts et la façon dont nous pouvons collaborer en tenant compte de ces intérêts. Deuxièmement, la Couronne a évidemment l'obligation juridique de consulter; cette obligation est d'ailleurs inscrite dans notre Constitution. C'est important, car la discussion peut se prolonger pendant des années.

On ne lance pas un grand projet d'oléoduc en remplissant un formulaire. On commence habituellement deux, trois, quatre ou cinq ans à l'avance, en organisant un grand nombre de consultations sur le terrain. On cherche à savoir quelles sont les préoccupations fondées, et je pense qu'il est essentiel, au cours des consultations, que les deux parties soient honnêtes, précises et ouvertes à l'égard des intérêts en jeu et qu'elles y répondent le mieux possible.

M. Gratton : Les ressources améliorées qui seront fournies en vue d'entreprendre ces consultations seront très importantes, et on espère qu'elles aideront le gouvernement fédéral et les provinces à mieux coordonner les consultations. En effet, tout le monde, y compris les organismes autochtones, a dû faire face au problème de la « surconsultation », c'est-à-dire que les collectivités autochtones devront rencontrer les promoteurs, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral pour parler du même projet.

In British Columbia, there has been a move to consolidate the various ministries around consultation because not only was the provincial government consulting on projects but each department would consult on different bits of the project, and that was even more confusing because you would be looking at possible effects from a transportation perspective, and you would be consulted on that aspect, but then environment would come in and talk about water quality. There was no ability to see the project as a whole.

I am hopeful that here we are seeing more consolidation and cooperation between both levels of governments with respect to their duty to consult. I think Mr. Gallinger answered the question with respect to our obligations. It is simply good business to get in early and build those relationships from the get-go.

Senator Seidman: Ms. Kenny, you referred to some of the positive aspects of these changes in the proposed legislation, the certain timelines. There is no question we have heard a lot about this from other members of the industry in terms of making any kind of investments one needs some kind of degree of certainty, and two to ten years for review, or even longer, is clearly problematic.

You also referred to simplification by getting rid of duplication of reviews. We heard from officials last week, and I think Mr. Gratton referred to it again today, that provincial review and regulations would have to be the same as federal review process and regulations in order for that to qualify.

You talked about, and I would like to hear more about it, the benefits of dealing with navigable waters. Could you please explain to us in more detail what this proposed legislation means in that regard.

Ms. Kenny: In simple terms, my understanding of this proposed legislation is, if through the course of an integrated review where all factors are looked at by one agency, in general terms, any pipeline project crossing a provincial or national boundary would be the National Energy Board. Through the course of analyzing the data, of listening to parties, of consulting with other federal authorities, including Transport Canada, if it is deemed that this project would be in the national interest, the NEB puts forward various conditions around that and very clear views of the board. The NEB will typically release a very fulsome analysis of what they have heard, including the views of the board, et cetera, so the conditions are there. Any particular concerns in any given crossing with respect to navigable waters would be addressed through the course of that hearing.

At such time it is deemed to be in the national interest and has received a certificate from the Government of Canada, common sense would tell you that a further permit to analyze whether or not a particular river crossing should be permitted is, to say the least, redundant and, at the worst, somewhat obstructive to the public interest. It is a bit silly to imagine that you have gone through a two-year hearing and further deliberation of the facts

En Colombie-Britannique, on a commencé à consolider les consultations entreprises par les différents ministères, car non seulement le gouvernement provincial menait des consultations sur des projets, mais chaque ministère menait aussi des consultations sur différentes parties du projet, et c'était encore plus difficile à suivre, car on vous consultait sur les effets possibles dans le domaine des transports, mais les responsables de l'environnement venaient ensuite vous parler de la qualité de l'eau. Il était impossible d'avoir une vue d'ensemble du projet.

Je crois que nous voyons maintenant une plus grande consolidation et coopération entre les deux paliers de gouvernement en ce qui concerne l'obligation de consulter. Je pense que M. Gallinger a répondu à la question concernant nos obligations. Il est simplement plus sage de commencer tôt et de bâtir ces relations dès le début.

Le sénateur Seidman : Madame Kenny, vous avez parlé de certains des aspects positifs de ces changements dans la loi proposée, c'est-à-dire les échéances. D'autres membres de l'industrie nous ont souvent dit que lorsqu'on investit dans un domaine, il faut un certain degré de certitude, et que devoir attendre deux à dix ans, ou même plus longtemps, pour effectuer un examen, représente certainement un problème.

Vous avez aussi parlé de simplifier les choses en éliminant la répétition des examens. La semaine dernière, des fonctionnaires nous ont dit — et je pense que M. Gratton en a reparlé aujourd'hui — que les examens et les règlements provinciaux devraient être les mêmes que ceux du gouvernement fédéral pour que cela fonctionne.

Vous avez parlé des avantages associés aux eaux navigables, et j'aimerais en savoir plus à ce sujet. Pourriez-vous nous expliquer ce que la loi proposée signifie à cet égard?

Mme Kenny : En termes simples et d'après ce que je comprends de la loi proposée, au cours d'un examen intégré dans lequel tous les facteurs sont examinés par un organisme, l'examen de n'importe quel projet d'oléoduc qui traverse une province ou une frontière nationale serait confié à l'Office national de l'énergie. À mesure qu'on analyse les données, qu'on écoute les parties, qu'on consulte d'autres autorités fédérales, y compris Transports Canada, s'il est jugé que ce projet serait dans l'intérêt national, l'ONE établira des conditions et exprimera très clairement son point de vue. L'ONE publie habituellement une analyse très complète de ce qu'il a entendu, y compris son point de vue, et cetera, donc les conditions sont établies. Toutes les préoccupations au sujet d'une frontière, en ce qui concerne les eaux navigables, seraient traitées pendant cette audience.

Lorsqu'on a jugé que le projet servait l'intérêt national et qu'il a reçu un certificat du gouvernement du Canada, l'obtention d'un autre permis pour analyser si la traversée d'une rivière devrait être permise est, selon toute logique, répétitive et, au pire, contraire à l'intérêt public. Il est un peu ridicule d'imaginer qu'on a tenu des audiences et des délibérations pendant deux ans pour se rendre compte que le pays a besoin d'un oléoduc de 1 000 kilomètres et

to realize that the nation needs a thousand-kilometre pipeline and then say, actually, the local canoe club does not want it to go across this river. It does not make sense. It is a very practical outcome, and frankly, it saves a lot of time for Transport Canada officials.

Why would officials reanalyze to grant a permit on something like that as opposed to, in the early planning, say to the public hearing and the NEB, “We need you to be aware of these sorts of features because navigation is critical to the country,” and build that into your thinking.

Senator Seidman: It does not change the transparency in any way, as far as this is concerned?

Ms. Kenny: I think, frankly, it improves the transparency because in the past we have had a plethora of individual permits that were often after the fact. A normal Canadian does not have the time or interest of chasing each and every detail, but to have those major considerations rolled into a proper transparent public hearing and an appropriate evaluation is good.

Let us be clear. If a project is to proceed, regulation does not stop there. There is very active oversight throughout the design, construction and operation; and again, part of this bill includes an extra \$14 million for the NEB to do more inspections and more audits. As an industry, we applaud that. Regulatory capacity is critical to see this through, but it comes down to focus on what matters, focus on the results and do not think that a plethora of segregated permits makes you safer or makes the environment better. It frankly does not. Consolidated, integrated, good regulation is the way to go.

Senator Seidman: You are saying it increases transparency because of the reduction and simplification of the whole process.

Ms. Kenny: I believe so, absolutely. I am coming at this as a past regulator, an academic. I did my doctorate in these sorts of thing and am now working at industry. I believe from any lens, this lends itself to more transparency because the issues at hand are on the public docket. Key people who are informed and affected will be able to ask lots of questions on that. On an ongoing level, of course, the NEB is trying its best to be as transparent as possible, and I think that will continue to improve over time. The infusion of additional monies, as I said, \$14 million toward further inspections and audits, in our view is a good thing. For our part as an industry, I want to say the quid pro quo is we also need to pick up our game in transparency, too. People ask us important questions, and we are working hard on them. We have internal management systems, 16 different working groups addressing operating standards that roll out

apprendre ensuite que le club local de canot ne veut pas que l'oléoduc traverse la rivière. Cela n'a aucun sens. C'est un résultat très pratique et honnêtement, il fait épargner beaucoup de temps aux fonctionnaires de Transports Canada.

Pourquoi les fonctionnaires devraient-ils refaire l'analyse de la délivrance d'un permis, alors qu'ils auraient pu simplement dire aux gens, au début de la planification et pendant une audience de l'ONE, qu'ils doivent penser à ces choses, car la navigation est essentielle au pays? Cette notion ferait ensuite partie du mode de pensée.

Le sénateur Seidman : Cela n'a aucune répercussion sur la transparence, n'est-ce pas?

Mme Kenny : Honnêtement, je pense que cela favorise la transparence, car dans le passé, une panoplie de permis individuels a souvent été délivrée après les faits. Un Canadien moyen n'a pas le temps ou l'intérêt de poursuivre chaque petit détail; par contre, c'est une bonne chose que ces grandes considérations soient exposées pendant une audience publique transparente et qu'on effectue une évaluation appropriée.

Soyons clairs : si un projet doit aller de l'avant, la réglementation ne s'arrête pas là. La conception, la construction et la mise en marché font l'objet d'une supervision très active; et encore une fois, une partie du projet de loi prévoit 14 millions de dollars supplémentaires pour permettre à l'ONE d'effectuer plus d'inspections et de vérifications. En tant qu'industrie, nous approuvons cela. La capacité réglementaire est essentielle à la réalisation de cela, mais il faut se concentrer sur l'important, c'est-à-dire sur les résultats, et ne pas penser qu'une panoplie de permis distincts augmentera la sécurité ou protégera mieux l'environnement. Bien franchement, ce n'est pas le cas. Il faut plutôt favoriser une réglementation consolidée, intégrée et appropriée.

Le sénateur Seidman : Vous dites que la simplification de l'ensemble du processus se traduit par une transparence accrue.

Mme Kenny : C'est tout à fait ce que je crois. Je viens du milieu de la réglementation et du milieu universitaire. La thèse de mon doctorat portait sur ce genre de sujet, et je travaille maintenant au sein de l'industrie. À tous les égards, je crois que cette meilleure transparence est attribuable au fait que les enjeux en question sont du domaine public. Les principaux intervenants touchés sont au courant et auront l'occasion de poser de nombreuses questions là-dessus. Naturellement, l'ONE fait toujours de son mieux pour agir en toute transparence, et je crois qu'il continuera de s'améliorer à ce chapitre. Comme je l'ai dit, nous appuyons l'injection de 14 millions de dollars supplémentaires ayant trait aux inspections et aux audits. En contrepartie, je tiens à dire que nous devons aussi nous améliorer sur le plan de la transparence au sein de l'industrie. Les gens nous posent des questions importantes, et nous travaillons fort pour leur répondre. Nos

across the industry and a lot of substance to back this up that is very important.

Senator Seidman: Thank you. I appreciate that.

Mr. Gratton, it was interesting that you said for the first time since CEAA was created we will have an act that we will be able to explain. Again, we are talking about transparency here. That is really good. However, then I get to the end of your statement to us where you said that you do not really understand the changes in the Fisheries Act. In fact, you think that the issue appears to be made murkier by the amendments. Might you explain that in a little greater detail?

Mr. Gratton: To be honest, I do not think the Fisheries Act changes were done with mining in mind, and therein lies the issue for us. We are governed both by section 35 and section 36, and section 36 is the part that deals with the deposition of a deleterious substance into water frequented by fish. It is what someone called the pollution side of the equation. We are in a situation, notwithstanding the fact that it might be made easier through section 35 to either avoid the need for a section 35 authorization for a small wet spot that does not meet the new threshold that has been established in the legislation. We will still be subject to the limitations under section 36 about depositing anything in that area. Whether it is tailings or where we put our waste rock in dealing with runoff and waste rock or other types of activities that might involve impacting water on the mine site footprint itself, we are still governed by section 36. We do not really see much in the way of making it easier or in any way improving the complexity that we face with respect to the intersection of those two parts of the Fisheries Act. We would argue that that same idea of a threshold should apply in section 36, but it is not there, so we are left with two very different parts of the act saying different things to us. We are working with officials to try to get some clarity around that, to see what it will mean and whether we might be able to better understand the intersection of those two.

In the past, for example, and when I say “past,” I mean a number of years ago, if we were putting in a mine and there was an area that had water in it and maybe some fish, and I am not talking about a large water body, but Canada is a very wet country so it is hard to go anywhere without affecting some water, but if there was a small pond and we needed to drain that and maybe fill it up in order to put the mill in place, we would get a section 35 authorization. In recent years, Fisheries and Oceans has been more and more reluctant to do that, and we have been falling under section 36 of the Fisheries Act, which limits our ability to affect water at all. I cannot explain it as clearly as I would like because we do not understand it as clearly as we would like at this point in time. Maybe Ms. Laurie-Lean can add to that.

systemes de gestion interne, nos 16 groupes de travail différents qui se penchent sur les normes d'exploitation au sein de l'industrie et bien d'autres éléments confirment l'importance capitale que nous accordons à cet objectif.

Le sénateur Seidman : Je vous remercie de votre réponse.

Fait intéressant, monsieur Gratton, vous avez dit que c'est la première fois, depuis la création de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, que vous serez en mesure de l'expliquer. C'est encore une question de transparence, et c'est excellent. Toutefois, vous avez dit en fin d'exposé ne pas vraiment comprendre les modifications apportées à la Loi sur les pêches. À vrai dire, vous trouvez que les modifications rendent la question encore moins limpide. Pourriez-vous expliquer vos propos?

M. Gratton : La vérité, c'est que je ne crois pas que les modifications à la Loi sur les pêches tiennent compte de l'exploitation minière, et c'est ce qui nous pose problème. Nous sommes régis à la fois par les articles 35 et 36; l'article 36 est celui qui porte sur le rejet de substances nocives dans les eaux peuplées de poissons. C'est là où la pollution entre en ligne de compte, comme on l'a dit. Même si, en vertu de l'article 35, il pourrait être facile de ne pas avoir besoin d'autorisation en présence d'une petite zone humide qui ne respecte pas le nouveau seuil fixé dans le projet de loi, nous devons quand même tenir compte des limites de l'article 36 sur le rejet de substances. Ainsi, cet article s'appliquera au refus de crible, à l'emplacement de la roche stérile en fonction de l'écoulement de surface, ou à d'autres activités pouvant avoir des répercussions sur l'eau et sur l'empreinte du site minier lui-même. Nous ne voyons pas vraiment en quoi les modifications apportées à ces deux dispositions de la Loi sur les pêches simplifient leur interprétation conjointe. Nous sommes d'avis qu'un seuil devrait aussi être prévu à l'article 36, mais puisque ce n'est pas le cas, nous nous retrouvons avec deux articles qui nous envoient des messages différents. Avec l'aide de fonctionnaires, nous essayons de clarifier la situation et de mieux comprendre l'effet des modifications ainsi que le lien entre les deux dispositions.

Il y a plusieurs années, si nous tombions sur un étang contenant des poissons lors de la mise en place d'une mine — je ne parle pas d'un grand plan d'eau, mais puisque le Canada est un pays très humide, nous pouvons difficilement faire quoi que ce soit sans avoir des répercussions sur une étendue d'eau quelconque —, et que nous devons l'assécher afin d'y construire l'usine de concentration, nous n'avions qu'à obtenir une autorisation en vertu de l'article 35 de la Loi sur les pêches. Ces dernières années, Pêches et Océans a manifesté une réticence grandissante à l'égard de cette pratique et a commencé à appliquer l'article 36, qui limite les répercussions que nous pouvons avoir sur tout plan d'eau. Je n'arrive pas à m'exprimer aussi clairement que je le souhaiterais, car nous ne comprenons toujours pas bien les modifications, à l'heure actuelle. Mme Laurie-Lean a peut-être quelque chose à ajouter.

Justyna Laurie-Lean, Vice-President, Environment and Health, Mining Association of Canada: In the past, it was our understanding and we believe officials' understanding that the two parts of the act were dealing with the same water body, so something either was fish habitat and water frequented by fish or it was not. We sometimes disagreed in what circumstances it should be and how they should be applied, and we found that in practice it was very complicated to figure out how to navigate the permitting process. It would end up being one department made the decision and punted it to the other one, which made a decision, which punted it back, and, as you can imagine, that sometimes caused confusion. One of our advocacies over the last year was to have greater clarity and certainty. This change divorces the two parts of the act, and now a puddle, for example, will now not be a fish habitat and not subject to one, but it is still subject to the prohibitions in the other. Now that you have further divorced the two parts of the act, how will that work in practice when we are operating or proposing a project? We are hoping, through regulations and policy statements and guidelines, that that can be resolved.

Senator Seidman: Thank you. That makes it a little clearer for me.

The Chair: Just on that last point, you say you are having ongoing discussions with the officials with a view to hopefully resolving this kind of anomaly, it seems. If the provisions were introduced without regard to mining, they were focused on fishing. Is there something we can do if we do a report on this pre-study?

Mr. Gratton: It would be helpful if you were to flag this inconsistency and this confusion for us. As I said at the very beginning, we do not think they developed these with mining in mind, because if you are a sector of the economy that is not governed by section 36, this is a non-issue and this new approach will make life a lot easier. However, this affects mining, and I guess forestry is also governed. Their effluent is regulated by the federal government through the Pulp and Paper Effluent Regulations. For a few sectors, the confusion exists. If you could send the message, "You need to work on this," that would be welcome. We would appreciate that. We would be able to quote you. The Senate is urging that you do this.

The Chair: You can count on the good old Senate every now and again.

Senator Baker: The chair himself is a well-known jurist in Canada, with a considerable reputation. Perhaps we could give our opinion on the intent as far as we understand it. I listened to the officials on this and thought that I understood that the changes made to section 35 in the definitions of "commercial," "recreational" and "Aboriginal," the three definitions, which had, in its particularization, that it means licensed fish would apply. It

Justyna Laurie-Lean, vice-présidente, Environnement et santé, Association minière du Canada : Auparavant, nous estimions que les deux articles de la loi portaient sur le même plan d'eau, alors il suffisait de déterminer si les eaux abritaient des poissons ou non; je crois que c'était aussi l'avis des fonctionnaires. Or, nous n'étions pas toujours d'accord sur les cas où les dispositions s'appliquaient ni sur la façon de procéder, le cas échéant. En pratique, nous nous sommes rendu compte que le processus de délivrance de permis était loin d'être simple. Un ministère rendait sa décision, puis renvoyait la balle à l'autre, qui prenait une décision à son tour avant de retourner le dossier au premier ministère. Vous pouvez donc imaginer la confusion qui régnait parfois. Cette année, nous avons notamment recommandé plus de clarté et de certitude. Or, la modification proposée sépare totalement les deux dispositions. Par exemple, une flaque d'eau ne sera plus considérée comme une eau où vivent les poissons selon un des articles, mais elle sera quand même soumise aux restrictions de l'autre. Puisque vous creusez l'écart entre les deux articles, comment seront-ils interprétés dans les faits lorsque nous proposerons ou exploiterons un projet? Nous espérons que vous pourrez dissiper la confusion au moyen de réglementation, d'exposés de principe ou de lignes directrices.

Le sénateur Seidman : Merci. Je comprends un peu mieux.

Le président : Vous venez de dire que vous discutez continuellement avec les fonctionnaires dans l'espoir de corriger cette anomalie, en quelque sorte. Les dispositions ont été proposées sans égard à l'industrie minière, et elles ciblaient la pêche. Que pourrions-nous dire là-dessus dans notre rapport d'étude préliminaire?

M. Gratton : Nous vous serions reconnaissants de signaler cette incohérence, car elle sème la confusion au sein de notre industrie. Comme je l'ai dit en début de séance, nous ne croyons pas que les modifications tiennent compte du secteur minier. En fait, elles ne posent aucun problème à ceux qui évoluent dans un secteur économique qui n'est pas touché par l'article 36, et leur simplifient même grandement la vie. Or, les modifications ont une incidence sur le secteur minier, et probablement sur la foresterie aussi, qui est soumise au Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers. Les modifications suscitent donc une confusion au sein de quelques secteurs. Nous vous serions grandement reconnaissants de faire comprendre au gouvernement qu'il doit à nouveau se pencher sur le problème. Nous pourrions alors vous citer. C'est ce que le Sénat attend de vous.

Le président : Vous pouvez compter sur le bon vieux Sénat de temps à autre.

Le sénateur Baker : Le président est un homme de loi notoire qui jouit d'une solide réputation au Canada. Nous pourrions dire ce que nous avons compris à propos de l'intention des dispositions. À la lumière du témoignage des fonctionnaires, je crois savoir que les définitions des termes « commerciale », « récréative » et « autochtone » de l'article 35 ont été modifiées de façon à ce que la loi s'applique aux poissons sous le régime

would apply as a definition section to section 36. That was my understanding. It was the intent as given to this committee at the very beginning, but I can see now what the problem is. These are considered to be, in the past two separate sections, one not determinative of the other, as far as the intent is concerned.

Mr. Chair, perhaps we could say or get the department to give their interpretation on the record, because, as you well know, that would go a long way in the interpretation of the statute down the road.

The Chair: Senator Baker, that is a very good point. This flows from your questioning of the officials last Thursday morning, a week ago today. I think it bears considering calling back the particular representative from DFO to help us in that regard. Is that what you had in mind?

Senator Baker: Yes. I think there were three witnesses who gave testimony, and it was our understanding that that was the intent of the change. Mr. Chair, thank you.

First, I would like to welcome Mr. Gallinger, who is very well known throughout Canada with prospectors and developers and junior mining companies. His organization is very much appreciated in each one of the provinces, especially in the province of Newfoundland and Labrador, where there are no provincial associations established as yet. However, as I understand it, they are hoping to become established.

Mr. Gallinger, you praised the federal government on this budget, and your praise concerned the extension of the tax credit. You said that this was a crucial move by the government. However, my institutional memory goes back many years, and has that one-year extension not been part of our history over the years? It was extended for a year last year, I believe, and extended for a year the year before that and the year before that and the year before that and the year before that. Would you recommend that the government make this a permanent feature?

Mr. Gallinger: Absolutely. We advocate on a yearly basis to not only just extend it for the next year but to make it more permanent. These days, with economic uncertainty and the current status of the junior sector, the raising of capital for exploration across Canada is starting to become an issue, which makes the Mineral Exploration Tax Credit even more important for Canadians being able to raise money for exploration. We will continue to advocate for the METC to be a much more permanent feature within the suite of financing options for our junior sector.

Senator Baker: You kept repeating the *e3 Plus: A Framework for Responsible Exploration*. Before I move on to the mining association, could you explain that?

Mr. Gallinger: *e3 Plus* is a framework for responsible exploration.

Senator Baker: What does that mean?

d'un permis. Si j'ai bien compris, les définitions s'appliquent également à l'article 36. C'est l'intention qu'on nous a présentée au départ, mais je comprends maintenant le problème. En ce qui concerne l'intention, on estime que les deux articles en question n'ont pas d'influence l'un sur l'autre.

Monsieur le président, nous pourrions demander au ministère de venir donner son interprétation des articles, car ce problème pourrait persister longtemps, comme vous le savez bien.

Le président : Vous soulevez un excellent point, monsieur le sénateur Baker. Ce n'est pas étranger aux questions que vous avez posées aux fonctionnaires il y a une semaine, à la séance de jeudi matin. Vous aimeriez, j'imagine, que nous convoquions de nouveau le représentant de Pêches et Océans Canada afin qu'il fasse la lumière là-dessus, n'est-ce pas?

Le sénateur Baker : Oui. Je crois que nous avons écouté trois témoignages, et nous avons cru comprendre que c'était l'intention de la modification. Merci, monsieur le président.

J'aimerais commencer par souhaiter la bienvenue à M. Gallinger, qui est très bien connu des prospecteurs, des entrepreneurs et des petites sociétés minières d'un bout à l'autre du Canada. La valeur de son association est largement reconnue dans chaque province, surtout à Terre-Neuve-et-Labrador, où il n'y a pas encore d'association provinciale. Je crois toutefois savoir que la province espère se munir d'une telle association.

M. Gallinger, vous avez vanté les mérites du gouvernement fédéral à propos du budget, surtout en ce qui a trait à la prolongation du crédit d'impôt. Vous avez dit que c'était essentiel. Toutefois, ma mémoire institutionnelle remonte à bien des années; cette prolongation d'un an ne se répète-t-elle pas au fil des ans? L'an dernier, je crois que le crédit d'impôt a été prolongé pour une période d'un an, et c'est aussi ce qui était arrivé les quatre années précédentes. Recommandez-vous au gouvernement d'en faire une mesure permanente?

M. Gallinger : Tout à fait. Chaque année, nous recommandons non seulement de prolonger le crédit d'un an, mais aussi de le rendre permanent. Compte tenu de l'incertitude économique qui règne et de l'état actuel des petites sociétés, la mobilisation de capitaux pour l'exploration commence à poser problème au Canada. Par conséquent, ce crédit d'impôt est encore plus important afin de permettre aux Canadiens de mobiliser les fonds nécessaires à l'exploration. Nous allons continuer de recommander qu'il fasse partie de façon permanente des options de financement qui s'offrent à nos petites sociétés.

Le sénateur Baker : Vous avez parlé à plusieurs reprises de *e3 Plus : l'exploration minière responsable*. Avant de m'adresser à l'association minière, j'aimerais que vous m'expliquiez de quoi il s'agit.

M. Gallinger : *e3 Plus* est un cadre d'exploration responsable.

Le sénateur Baker : Qu'est-ce que cela signifie?

Mr. Gallinger: It is a set of eight principles that provide guidance to junior exploration companies on the exploration side on things such as engagement with communities, health and safety for both workers and for communities: community development, environmental protection, risk due diligence aspects, and a number of other things.

There is a set of guidelines. It is a voluntary guidance tool, but it is accessible by anyone. There are eight principles with guidance and then a series of tool kits. If you want to understand how to lay out a drilling operation in the bush, there is guidance within the tool kits to be able to pull out a management plan as to how to do that without impacting the environment.

This is available not only to PDAC members; it is available to the public in general. We are finding it being used around the world to help in that guidance. There are over 1,500 pages of information, tools and guidance that people can access. It is accessible both to our members who want to do things correctly, in terms of guidance for best practice, but it is also available to the public to use, to say: Are these companies doing the right thing?

Senator Baker: Thank you. Keep up the good work, Mr. Gallinger.

Mr. Gratton, you mentioned you were very disappointed with the Government of Canada in its treatment of uranium mining as it relates to the classification of the mining of uranium. Could you explain that a bit? You likened it to gold mining, yet the Environmental Protection Act or the regulations in some way discriminate against you?

Mr. Gratton: I did not say “very disappointed;” I said “disappointed.”

Senator Baker: You were disappointed.

The Chair: I was going to make same observation, sir. Well done.

Mr. Gratton: The thrust of all of this is very positive. If you are a uranium miner, you fall under the CNSC, which is also the authority that deals with nuclear reactors.

The Chair: My predecessor used to have a fine of \$2 for the use of acronyms, but in your case this is okay.

Mr. Gratton: The Canadian Nuclear Safety Commission. As you would expect for nuclear reactors, it is very highly regulated. I think Canada has often talked about how we have the best, safest and most robust system for regulating nuclear facilities anywhere in the world. A uranium mine, on the other hand, does not have nearly the same kinds of risks and yet falls under the same processes that govern nuclear reactors.

M. Gallinger : Il s'agit d'un ensemble de huit principes visant à orienter les petites sociétés d'exploration sur différents aspects, comme l'interaction avec les collectivités, la santé et la sécurité des travailleurs et de la population locale, le développement de la collectivité, la protection de l'environnement ainsi que les considérations liées à la diligence responsable et à l'évaluation des risques.

Le cadre donne aussi un ensemble de conseils. C'est un outil d'aide facultatif auquel tout le monde a accès. Les huit principes sont accompagnés de conseils et d'une série d'outils. Si une société veut pratiquer des activités de forage en terrain boisé, la boîte à outils contient des conseils sur la mise en place d'un plan de gestion permettant d'y arriver sans répercussions sur l'environnement.

L'information est offerte non seulement aux membres de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, mais aussi au public en général. Nous constatons qu'elle est consultée par des gens des quatre coins du monde. Tout le monde a accès aux plus de 1 500 pages d'information, d'outils et de conseils. Nos membres peuvent s'en servir afin d'adopter des pratiques exemplaires, mais le public aussi, afin de vérifier si les pratiques de certaines entreprises sont acceptables.

Le sénateur Baker : Merci. Continuez votre beau travail, monsieur Gallinger.

Monsieur Gratton, vous nous avez fait part de votre grande déception au sujet du traitement et de la classification des mines d'uranium par le gouvernement du Canada. Pourriez-vous préciser un peu votre pensée? Vous avez comparé l'uranium à l'exploitation de l'or. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement ou la réglementation est-elle discriminatoire à votre égard d'une façon ou d'une autre?

M. Gratton : Je n'ai pas parlé d'une « grande déception », mais simplement d'une « déception ».

Le sénateur Baker : Vous étiez déçu.

Le président : J'allais faire la même remarque, monsieur. Bien joué.

M. Gratton : Somme toute, l'objectif est positif. Les mines d'uranium sont régies par la CCSN, qui régleme aussi les réacteurs nucléaires.

Le président : Mon prédécesseur exigeait 2 \$ pour chaque acronyme, mais je vais faire une exception pour vous.

M. Gratton : C'est la Commission canadienne de sûreté nucléaire. La réglementation qui s'applique aux réacteurs nucléaires est très sévère, comme on peut s'y attendre. Je pense que le Canada s'est souvent vanté d'avoir le système de réglementation des installations nucléaires le plus efficace, sécuritaire et fiable au monde. En revanche, les mines d'uranium ne présentent pas du tout le même risque, mais elles sont pourtant soumises au même processus réglementaire que les réacteurs nucléaires.

We flag it because if you fall under the Canadian Environmental Assessment Act as a gold miner, you have in there the possibility of having substitution to provinces, moving towards equivalency. A lot of the other timelines that have been built in are all there, but they are not necessarily there under the CNSC, at least not currently.

I understand that the head of the CNSC, Mr. Binder, is fully committed — and has stated so many times — to bringing the same kinds of efficiencies to that side of the business, and I guess it would be through regulation, policy and just general administration. However, we do not see that yet, so we just flag it as an issue and a way of saying that we certainly hope to see those same kinds of benefits brought to a lower-risk activity that falls under the umbrella of the CNSC.

Senator Baker: The same thing applies to thorium or any other radioactive mineral, the same problem with uranium?

Mr. Gratton: I do not know.

Senator Baker: That is one of the rare minerals.

I have one final question, Mr. Gratton. In examining the provincial laws, no one disagrees with the fact that, in some cases, you are required in a mining development to satisfy provincial and federal regulations, you have the same demanding public hearings, and you have to do both with duplication. I do not think anyone in Canada agrees with that duplication that exists, and it comes from the province just copying federal legislation in some cases, Environmental Protection Acts and so on. Everyone can agree with that.

I have looked at the provincial acts as they have changed over the years, and they are becoming incredibly complex. The regulations seem to be ever changing as far as pollution is concerned and as far as studies are concerned.

Does that concern you, this proliferation of very complex regulations dealing with soil and groundwater?

Mr. Gratton: Maybe Ms. Laurie-Lean can talk about the work that has been under way on air quality, where there has been quite a bit of progress made between federal and provincial governments moving towards an airshed approach.

Ms. Laurie-Lean: There is quite a bit of federal-provincial cooperation, so we are hopeful that that will help in the future. This has been ongoing for several years under the Canadian Council of Ministers of the Environment, and it has been an initiative with environmental groups, industry groups, provinces and the federal government to design a joint system where each party plays to its strength while the federal government provides a backstop and overall standards. That is not yet in place, but it looks very hopeful.

Nous vous le signalons, car une mine aurifère assujettie à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale aura droit, en vertu du projet de loi, à la substitution de l'évaluation environnementale par les provinces et à des évaluations équivalentes. Pour l'instant, bien des éléments ont été intégrés au projet de loi, mais pas nécessairement à la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Je crois savoir que M. Binder, le responsable de la CCSN, tient véritablement à améliorer l'efficacité de son industrie de la même façon — il l'a souvent répété. J'imagine qu'il y arrivera au moyen de réglementation, de politiques et de l'administration générale de la commission. Mais puisque ce n'est toujours pas fait, nous vous soulignons le problème; nous espérons assurément que cette industrie peu risquée profitera des mêmes avantages même si elle est assujettie à la CCSN.

Le sénateur Baker : Le problème de l'uranium s'applique-t-il au thorium ou à tout autre minéral radioactif?

M. Gratton : Je l'ignore.

Le sénateur Baker : C'est un des minerais rares.

J'ai une dernière question, monsieur Gratton. J'ai examiné les lois provinciales, et je remarque que personne ne s'oppose au fait que certains complexes miniers doivent se conformer à la réglementation tant provinciale que fédérale et comparaître deux fois à des audiences publiques exigeantes. Je pense qu'aucun Canadien n'approuve cette répétition inutile, qui existe parce que certaines provinces reproduisent parfois des lois fédérales, comme la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Tout le monde en convient.

J'ai suivi l'évolution des lois provinciales au fil des ans, et elles deviennent incroyablement complexes. La réglementation en matière de pollution et d'études semble changer constamment.

Êtes-vous inquiets de la prolifération des réglementations extrêmement complexes se rapportant au sol et à l'eau souterraine?

M. Gratton : Mme Laurie-Lean pourrait vous parler du travail en cours sur la qualité de l'air; les gouvernements du Canada et des provinces ont fait beaucoup de progrès en ce qui a trait au bassin atmosphérique.

Mme Laurie-Lean : Le Canada et les provinces travaillent en collaboration plutôt étroite, et nous avons bon espoir que ce soit utile pour l'avenir. Ce projet, chapeauté par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, prend forme depuis plusieurs années, et réunit des groupes environnementalistes, des groupes industriels, les provinces et le gouvernement fédéral. Il vise à concevoir un système conjoint dans lequel chaque intervenant joue un rôle en fonction de ses forces, tandis que le gouvernement fédéral sert de renfort et fixe des normes globales. Le projet n'est toujours pas en place, mais il semble très prometteur.

However, in terms of comments on what is happening within provinces, we have to note that the Mining Association of Canada deals only with the federal level. There are provincial associations that deal with provincial governments, and it does vary quite a lot across the country. There is considerable variation in approaches, in the legislative structures and so on. It is very difficult to make general statements. The circumstances and the need vary quite a bit as well.

[Translation]

Senator Dawson: I am going to begin, since the gentleman pointed out that you were an eminent lawyer from Quebec. I would like to quote a letter from the Quebec Bar addressed to Senator Day, as chair of the Finance Committee, and it concerns Bill C-38. I sent it over the Internet because you had not received it, even though you are an eminent member of the Quebec Bar.

The Bar considers that the deadlines imposed by the government for the examination of Bill C-38, in particular its provisions aimed at amending environmental legislation, are clearly insufficient to allow the stakeholders concerned to provide the necessary advice and to allow legislators, both yourselves and us, to discharge our mandate in an informed way.

I sent it to you because at the end of his letter, he concludes by asking Senator Day to authorize an appearance before the committee.

I am the chair of the Transport Committee. I contacted the bar to say that I would like to have its opinion on the provision in Bill C-38 that concerns transportation. I sent it to you. I think it is important to give you the opportunity to be heard.

The Chair: Through our clerk.

Senator Dawson: I am counting on you to send it to her.

The Chair: It has already been sent.

Senator Dawson: Mr. Gratton, I would like to go back to Senator Baker's questions concerning the provinces; in particular, I do not think that the Plan Nord is the Quebec government's priority this week, even if that has been the case over the past few months. In the case of the northern plan and the BAP, does this legislation simplify things, or should Quebec have been consulted more, as it claims, in order to ensure that our voice will be heard in the amendments?

Mr. Gratton: As my colleague mentioned, there is the Quebec Mining Association, which knows the BAP better than we do. I would say that the proposed legislation on environmental assessment will only allow Quebec, with its legislation, to be master in its own house, to govern better and perhaps, if its law sufficiently resembles the Canadian law, to be the government that will determine whether a project deserves to go forward or not.

Cependant, pour ce qui est des provinces, nous devons souligner que l'Association minière du Canada ne traite qu'avec le gouvernement fédéral. Il y a des associations provinciales qui traitent avec les gouvernements provinciaux, et la situation varie amplement partout au pays. Les approches varient considérablement, dans les cadres législatifs, et cetera. Il est très difficile de faire des déclarations générales. Les circonstances et les besoins varient beaucoup également.

[Français]

Le sénateur Dawson : Je vais commencer, puisque monsieur a souligné que vous étiez un avocat émérite du Québec. J'aimerais citer une lettre du Barreau du Québec envoyée au sénateur Day, comme président du Comité des finances, mais cela concerne le projet de loi C-38. Je l'ai envoyé par Internet parce que visiblement vous ne l'avez pas reçu comme éminent membre du Barreau du Québec.

Le Barreau considère que les délais imposés par le gouvernement pour l'examen du projet de loi C-38 et notamment pas ses dispositions visant à modifier les lois environnementales sont nettement insuffisants pour permettre aux intervenants concernés de fournir les avis nécessaires et de permettre aux législateurs, vous et nous, de remplir son mandat de façon éclairée.

Je vous l'ai transmise parce qu'à la fin de sa lettre, il termine en demandant au sénateur Day d'être entendu.

Je suis le président du Comité des transports. J'ai communiqué avec le Barreau pour dire que la section du projet de loi C-38, qui concerne les transports, que j'aimerais avoir leur opinion sur cette section. Je vous l'ai transmise. Je pense qu'il est important de vous donner l'opportunité d'être entendu.

Le président : Par l'entremise de notre greffière.

Le sénateur Dawson : Je compte sur vous pour lui envoyer.

Le président : C'est déjà envoyé.

Le sénateur Dawson : Monsieur Gratton, je reviens sur les questions du sénateur Baker concernant les provinces et, en particulier, je ne pense pas que le Plan Nord est la priorité du gouvernement du Québec cette semaine même si cela a été le cas dans les derniers mois. Dans le cas du Plan Nord et du BAP, est-ce que cette législation simplifie les choses ou est-ce que, comme le Québec dit, on aurait aimé mieux être consulté pour s'assurer que notre voix soit entendue dans les modifications?

M. Gratton : Comme ma collègue l'a mentionné, il y a l'Association minière du Québec, qui connaît mieux le BAP que nous. Je dirais que la législation proposée sur l'évaluation environnementale va seulement permettre au Québec, avec sa législation, d'être maître chez lui, de mieux gouverner et, peut-être si leur loi ressemble suffisamment à la loi canadienne, d'être le gouvernement qui va déterminer si un projet mérite d'avancer ou pas.

In my opinion, Quebec may have the best environmental assessment legislation in Canada. And so, I think that there will most probably be an agreement between both governments to allow the BAP or Quebec to use substitution measures. In fact, there is one point which may be important. For approximately two years now Quebec, following a decision handed down by the Supreme Court, has been experiencing a situation where the federal government is more involved. In the past, in northern Quebec, only the BAP was present, but over the past two years, the federal level has been there instead of the BAP. And so, they may not have the same level of frustration as do other provincial jurisdictions, where the federal government has for a long time been involved in their affairs.

Senator Dawson: But do you not see anything in this law specifically that is a breach?

Mr. Gratton: No, because this does not affect the quality of the provincial legislation. It will allow the provinces to better manage their affairs with their own laws.

The Chair: Without interference?

Mr. Gratton: Without interference by the federal level.

Senator Dawson: Thank you. That is good news.

The Chair: Thank you very much, Senator Dawson. I think that we must point out the fact that for the purposes of our study on the energy sector, not for this particular exercise however, we have invited the Government of Quebec to come and explain their excellent environmental legislation and related studies. They have up till now refused to appear before a federal entity.

I am in contact with the ministers and the premier, and we have made a great deal of progress in order to obtain certain information on these topics. But for two or three weeks now, there have been some events in Quebec that have put a halt to this progress.

[English]

Senator Peterson: Thank you for your presentation. I had hoped that there would be some government officials here because, although our witnesses are very capable and brought up some very good points, I do not think that they wrote the legislation. We will have to find some way of getting their issues back to the main bill somehow.

The Chair: Let me just say, because I think you raised a good point, that, as you know, we had some 21 officials at our inaugural hearings on Bill C-38 last week, as an introduction to the subject matter that we are studying. Next Friday, or May 29, we will be having three ministers — at least two but maybe three — and officials here about the subject matter concerned. That will be the time. It should be known that Senator Peterson has a special expertise in uranium, mining and matters chemical, so he knows whereof he speaks.

À mon avis, le Québec a peut-être la meilleure législation d'évaluation environnementale au Canada. Alors je pense que ça va être pas mal certain qu'il y aura une entente entre les deux gouvernements de justement permettre au BAP ou au Québec d'utiliser les mesures de substitution. En fait, il y a un point qui est peut-être important. Le Québec, ça fait seulement deux ans à peu près, depuis une décision de la Cour suprême, vit une situation où le fédéral est plus présent. Parce que dans le passé, dans le Nord du Québec, ce n'était que le BAP mais depuis deux ans, c'est le fédéral et le BAP. Ils n'ont donc peut-être pas le même niveau de frustration qui existe dans d'autres juridictions provinciales qui ont le fédéral depuis longtemps dans leurs affaires.

Le sénateur Dawson : Mais précisément dans cette loi, vous ne voyez rien qui contrevient?

M. Gratton : Non, parce que cela ne touche pas la qualité de la loi provinciale. Cela va permettre aux provinces de mieux gérer leurs affaires avec leurs lois.

Le président : Sans interférence?

M. Gratton : Sans interférence du fédéral.

Le sénateur Dawson : Merci. C'est une bonne nouvelle.

Le président : Merci beaucoup, sénateur Dawson. Je pense qu'il faut souligner le fait que nous n'avons pas pour cet exercice, mais pour les fins de notre étude sur le secteur de l'énergie, nous avons invité le gouvernement du Québec de venir expliquer leur excellente loi sur l'environnement et sur les études de même. Ils ont refusé jusqu'à ce jour de comparaître devant une entité fédérale.

Je suis en contact avec les ministres et le premier ministre et on a fait beaucoup de progrès pour avoir quelque chose sur ces sujets, mais depuis deux ou trois semaines, il y a des activités au Québec qui empêchent le progrès de continuer.

[Traduction]

Le sénateur Peterson : Je vous remercie de votre exposé. J'espérais la présence de représentants du gouvernement, car bien que nos témoins soient très compétents et qu'ils aient soulevé de très bonnes questions, je ne pense pas qu'ils aient rédigé les mesures. Nous devons trouver une façon de ramener leurs questions et de revenir au projet de loi d'une manière ou d'une autre.

Le président : Si vous me le permettez, car vous avez soulevé une bonne question, comme vous le savez, 21 fonctionnaires ont participé à nos premières audiences sur le projet de loi C-38 la semaine dernière. Vendredi prochain, ou le 29 mai, trois ministres viendront témoigner — au moins deux, mais peut-être trois — ainsi que des fonctionnaires. Ce sera à ce moment-là. Je tiens à dire que le sénateur Peterson a une expertise dans l'uranium, l'exploitation minière et ce qui touche la chimie et qu'il sait donc de quoi il parle.

Senator Peterson: I am pleased to hear that we can then follow up as to how they will be dealt with.

Under the proposed legislation, neither the NEB nor CNSC nor CEAA will be the final arbiters on any issues that come forward. Take the NEB as an example. If they have a proposal in front of them, should they make a final decision on that, or should they just review everything, say “Here are the pros and the cons” and let cabinet make the final decision?

Ms. Kenny: Perhaps I can speak to that, given the NEB oversees pipelines. It is important to note that since the National Energy Board Act came into force over 50 years ago, its role has been to conduct major public hearings looking at all matters of public interest, to evaluate those, to present the views of the board and to make determinations, including conditions. That document has always gone to cabinet, essentially, for a GIC decision.

Where there was a project conclusion that, yes, the NEB recommended that it should proceed, it went to GIC for the certificate of public convenience and necessity. That aspect is largely unchanged.

In the past, if the NEB had determined that a project would not proceed — and there are several examples of that — it would end there. I think that the change that we see in this legislation allows for that decision of “no” to be endorsed by GIC. I cannot honestly imagine this occurring, but, from a viewpoint of national interest, I think it is reasonable and appropriate that the cabinet of the country would have the right to determine that, in light of all of the advice and evaluation of evidence, for some overarching national need, they could say yes, just as, in the past, they have always been able to say yes or no.

Senator Peterson: This will just provide more transparency? Maybe the public were not aware of these issues?

Ms. Kenny: I think that is fair to say. The public were, perhaps, never aware of the fact that it would go to GIC for the actual certificate of public convenience and necessity. That has been the case since this statute first came into play immediately following the pipeline debate and the controversy in the 1950s that led to this structure. Of course, you need evidence-based decision making, and that has been the whole construct for 50 years.

Senator Johnson: Ms. Kenny, will Bill C-38 be helpful in your operations to make our Canadian companies a preferred destination? We were just in Washington talking about the Keystone pipeline again, which they are very interested in. There has been a lot of pushback on the lines and on the things that were changed. Would this bill make a difference to what we are doing here and in your sector?

Ms. Kenny: It will be positive for our sector in that it will clarify the consolidation, will make the evaluation of evidence more transparent, and will create clear expectations in terms of timelines. Ultimately, the transparency and the evaluation of

Le sénateur Peterson : Je suis ravi d'apprendre que nous pourrions savoir de quelle façon elles seront traitées.

Aux termes de la mesure législative proposée, ni l'ONE, ni la CCSN, ni l'ACEE ne seront les arbitres définitifs sur les questions mises de l'avant. Prenons l'exemple de l'ONE. Si on lui présente un projet, devrait-il prendre une décision finale ou encore examiner le tout, dire les avantages et les inconvénients et laisser le Cabinet prendre la décision finale?

Mme Kenny : Je peux répondre à la question, étant donné que l'ONE surveille les pipelines. Il est important de souligner que depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Office national de l'énergie il y a 50 ans, le rôle de l'office est de tenir des audiences publiques importantes visant à examiner toutes les questions d'intérêt public, de les évaluer, de présenter le point de vue de l'office et de prendre des décisions, y compris en ce qui concerne les conditions. Le document a toujours été soumis au Cabinet pour que le GC prenne une décision, essentiellement.

Lorsque l'ONE recommandait qu'on aille de l'avant avec un projet, le dossier était soumis au GC pour l'obtention du certificat de commodité et de nécessité publiques. Ce volet demeure pratiquement inchangé.

Dans le passé, si l'ONE décidait qu'un projet ne devait pas aller de l'avant — et plusieurs exemples le démontrent —, c'était terminé. Je pense que la modification apportée à la loi permet au GC d'approuver cette décision. Pour être honnête, je ne peux pas m'imaginer que cela pourrait se produire, mais sur le plan de l'intérêt national, je pense qu'il est raisonnable et pertinent que les gens qui sont à la tête de notre pays aient le droit de décider si, à la lumière de tous les avis et de l'évaluation des éléments de preuve, pour un besoin national prioritaire, ils peuvent accepter ou refuser, comme ils ont toujours pu le faire dans le passé.

Le sénateur Peterson : Cela ne fera qu'accroître la transparence? Le public n'était peut-être pas conscient de ces questions?

Mme Kenny : Je crois que c'est juste. Le public n'a peut-être jamais su que le dossier était soumis au GC pour l'obtention du certificat de commodité et de nécessité publiques. Il en est ainsi depuis l'entrée en vigueur de la loi qui a suivi le débat sur le pipeline et la controverse qui a eu lieu dans les années 1950. Bien entendu, les décisions prises doivent être fondées sur des éléments de preuve, et c'est le cadre qui existe depuis 50 ans.

Le sénateur Johnson : Madame Kenny, le projet de loi C-38 vous aidera-t-il à faire du Canada une destination d'affaires de choix? Nous sommes allés à Washington récemment pour discuter une fois de plus du projet de pipeline Keystone, qui intéresse beaucoup de gens. On a beaucoup reculé sur les changements apportés. Le projet de loi changera-t-il notre façon de faire dans votre secteur?

Mme Kenny : Il sera positif pour notre secteur en ce sens qu'il clarifiera la consolidation, rendra l'évaluation des éléments de preuve plus transparente et créera des attentes claires concernant les délais. Au bout du compte, la transparence et l'évaluation des

evidence are key. If by “preferred destination” you mean that a clearer regulatory process will make it easier to attract the billions of dollars that we need to attract investment, the answer is yes.

Let us put this into context. The EIA predicts that energy infrastructure around the world will require about \$33 trillion in investment in the next 20 to 25 years. That is “trillion” with a “t.” That will be necessary to meet energy needs around the world; and Canada is but one destination for that investment. Pipelines are vehicles for private investment but, ultimately, they are about critical infrastructure for national interests. That is why we had the pipeline debate in the 1950s. This cannot be understated. We have chosen as a nation to leverage the efficiency, best practice and pooling of capital that comes from private enterprise, such as the many major pipeline companies in Canada. The outcome of having pipelines is fundamentally one of national public interest. When you put those two together, this bill will allow us to ensure that we can secure the investment necessary to meet Canadian needs, whether Canadian use of energy or exports for trade, to have a clear and transparent evaluation of critical evidence so that Canadians can be involved if they are directly affected or have critical information that is useful, and to see transparently how the decisions were arrived at, be that a yes or a no.

Senator Johnson: Could you comment on how this will reflect in terms of our work with the United States and all the current pipeline issues there? We know the issue is pretty political and will be resolved, they say.

Ms. Kenny: It is highly political. The United States has some unusual legislation with respect to linear infrastructure. Gas pipelines are nationally regulated; oil pipelines are regulated state-by-state, except for the crossing of a perimeter boundary, which triggers a presidential permit through the State Department — the only insertion place that we have run up against; and that has created the national controversy over Keystone.

Canadian actions simply say to any observers around the world that we intend to deploy, in Canada, state-of-the-art regulatory tools so that we can manage our affairs in our nation for our national interests. If that gives our neighbours to the south or others grief or concern, we still intend to be clear as a nation on our interests and to have good regulations. I cannot imagine why that would give them concern.

With respect to international trade, I will close on this point. If you are going to move energy across landscapes, pipelines are the safest, most effective and most economically efficient way to do that. That is the same around the world. For Canada, trade is a huge component of our GDP. In Canada today, about

données probantes sont essentielles. Si par « destinations de choix » vous voulez dire qu’un processus réglementaire plus clair nous permettra d’attirer plus facilement les milliards de dollars dont nous avons besoin pour attirer des investissements, la réponse est oui.

Permettez-moi de remettre les choses dans leur contexte. La EIA prévoit qu’au cours des 20 à 25 années à venir, il faudra investir environ 33 billions de dollars dans l’infrastructure d’énergie; oui, j’ai bien dit 33 billions. Ces investissements seront nécessaires pour répondre aux besoins énergétiques dans le monde; et le Canada n’est qu’une des destinations. Les pipelines sont des vecteurs d’investissement privé, mais au bout du compte, il s’agit d’infrastructures essentielles pour les intérêts nationaux. C’est pourquoi le débat sur le pipeline a eu lieu dans les années 1950. On ne peut pas en sous-estimer l’importance. En tant que nation, nous avons choisi de tirer parti de l’efficacité, des pratiques exemplaires et de la mise en commun des capitaux de l’entreprise privée, comme les nombreuses compagnies de pipeline importantes au Canada. Le fruit du fait d’avoir des pipelines est fondamentalement d’intérêt public national. Lorsqu’on additionne les deux, le projet de loi nous permettra de garantir les investissements nécessaires qui permettront de répondre aux besoins des Canadiens, qu’il s’agisse de l’utilisation canadienne de l’énergie ou des exportations pour le commerce, d’avoir une évaluation claire et transparente des éléments de preuve importants de sorte que les Canadiens puissent participer s’ils sont directement touchés ou s’ils ont des renseignements importants et utiles, et de connaître les raisons qui justifient la décision d’aller de l’avant ou non.

Le sénateur Johnson : Pourriez-vous nous dire comment cela se traduira dans le cadre de notre collaboration avec les États-Unis et de toutes les questions sur le pipeline? Nous savons que c’est un enjeu assez politique, et ils disent qu’il se réglera.

Mme Kenny : C’est un enjeu très politique. La réglementation sur les infrastructures linéaires aux États-Unis est inhabituelle. Les pipelines gaziers sont réglementés par le fédéral; les pipelines pétroliers sont réglementés par les États, sauf pour ce qui est de la limite périphérique, pour laquelle il faut demander un permis présidentiel au Département d’État — le seul endroit d’insertion qui nous a posé problème; et c’est ce qui a créé la controverse nationale sur Keystone.

Les mesures canadiennes montrent simplement à tous les observateurs étrangers que nous tentons de déployer des outils de réglementation d’avant-garde de sorte que nous puissions gérer nos affaires pour nos intérêts nationaux. Si cela cause des préoccupations à nos voisins du Sud ou à d’autres pays, nous tenterons tout de même de dire clairement quels sont nos intérêts et d’avoir une bonne réglementation. Je ne comprends pas pourquoi cela les préoccuperait.

Je vais terminer en parlant du commerce international. S’il faut transporter de l’énergie, l’utilisation de pipelines est le moyen le plus sûr, efficace et économique. C’est la même chose partout dans le monde. Le commerce représente une très grande partie du PIB du Canada. À l’heure actuelle, environ 26 p. 100 du TSX est

26 per cent of the TSX is wrapped up in that sort of opportunity; so one in four pensioners count on these choices for Canada. That is important. We want to do it right — environmentally responsibly — and this proposed legislation gives Canada positive progressive tools to do that well.

Senator Johnson: That is excellent. It was a wake-up call for the United States, as you probably know, in terms of Keystone when we decided to go to Asia to talk about those matters there.

Do you have anything further to add about this for our review? Your answers have been excellent and enlightening.

Ms. Kenny: I would add that the United States remains a strong trading partner for Canada, and I do not expect that will change. We are their number one provider of energy in both natural gas and oil outside of their national production. Perhaps some Americans have either not fully appreciated Canada's role in providing energy needs to be met, or considered the political certainty, transparency and proximity that Canada provides. Perhaps it has been taken for granted a little.

Even for Canadians, it is important to recognize that provisions in NAFTA have secured a good trading relationship in energy in Canada, but it does not guarantee that we will sell our energy to the United States. NAFTA simply says that if we are trading energy within Canada, we allow for similar terms if they so choose to buy energy from us; so we do not have preferential terms. That is really all it says. This is a wake-up call for folks who have perhaps been complacent about where energy security, transparency and political certainty can come from. Canada is a great trading partner for any nation around the world.

Senator Johnson: Thank you so much.

Senator Wallace: With the various changes proposed in Bill C-38, for each of us, as for you having gone through the same exercise, it is to appreciate the change from where we are today and where the bill would take us. Of course, you have assessed what impact it would have on your businesses.

You have somewhat touched on these two issues that I will raise. I would be interested in your comment on the environmental assessment provision that would change the requirement. The decision on project approval will depend on whether it could cause significant adverse environmental effects — significant adverse environmental effects. The words “significant adverse” are in addition to what is in the existing legislation. What comments might each of you make on that change, in particular as a practical matter and what it means to the regulatory approval process that you have been involved with in the past? What change would you see that making going forward? How significant is that? What does that mean to you?

lié à ce type de possibilités; un pensionné sur quatre compte sur ces choix pour le Canada. C'est important. Nous voulons bien faire les choses — de manière écologiquement responsable — et les mesures proposées donnent au Canada des outils novateurs pour bien faire les choses.

Le sénateur Johnson : C'est excellent. Comme vous le savez probablement, lorsque nous avons décidé de nous tourner vers l'Asie pour discuter de ces questions, cela a sonné l'alarme aux États-Unis concernant Keystone.

Avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet pour notre étude? Vos réponses sont excellentes et instructives.

Mme Kenny : J'ajouterais que les États-Unis demeurent un partenaire commercial important pour le Canada, et je ne m'attends pas à ce que la situation change. Nous sommes le plus important fournisseur d'énergie étranger de ce pays, tant pour le gaz naturel que pour le pétrole. Certains Américains ne comprennent peut-être pas très bien le rôle que joue le Canada dans la capacité de répondre aux besoins en énergie ou ne prennent peut-être pas en considération la certitude, la transparence et la proximité politiques du Canada. On l'a peut-être tenu un peu pour acquis.

Même du côté des Canadiens, il est important de reconnaître que les dispositions de l'ALENA assurent de bonnes relations commerciales dans le secteur de l'énergie au Canada, mais cela ne garantit pas que nous vendions notre énergie aux États-Unis. L'ALENA prévoit simplement que si nous faisons le commerce de l'énergie au Canada, nous prévoyons des conditions similaires s'ils choisissent d'acheter notre énergie; nous n'avons donc pas de conditions privilégiées. C'est vraiment tout ce que l'accord précise. C'est un réveil pour les gens qui ont peut-être sous-estimé l'endroit où l'on peut trouver la sécurité énergétique, la transparence et la certitude politique qu'il faut. Le Canada est un excellent partenaire commercial pour n'importe quel pays.

Le sénateur Johnson : Merci beaucoup.

Le sénateur Wallace : Compte tenu des différentes modifications que propose le projet de loi C-38, pour chacun d'entre nous, et vous avez fait le même exercice, il s'agit de comprendre, à partir de la situation actuelle, les changements auxquels le projet de loi nous mènera. Bien entendu, vous avez évalué les répercussions qu'il aurait sur vos entreprises.

Vous avez parlé en quelque sorte des deux questions que je vais soulever. J'aimerais connaître votre point de vue au sujet de la disposition sur l'évaluation environnementale qui modifierait les exigences. La décision d'approuver ou de ne pas approuver un projet se fondera sur les effets environnementaux négatifs importants qu'il pourrait entraîner — effets environnementaux négatifs importants. L'expression « négatifs importants » s'ajoute à ce qui existe déjà dans la loi. Qu'est-ce que chacun de vous pourrait me dire au sujet de cette modification, surtout sur le plan pratique et sur ce qu'elle signifie pour le processus d'approbation réglementaire auquel vous avez participé dans le passé? Quels changements en résulteraient, à votre avis? Quelle en est l'importance? Qu'est-ce que cela signifie, selon vous?

Ms. Kenny: That is a great question. It is important to note that the issue of significant environmental effects has been embedded in the CEAA from the beginning. It is an objective of understanding that the low-level effects are important to understand and to mitigate; and that occasionally, there are significant effects for which one would say, "I am not sure that this project should proceed. Let us evaluate it thoroughly because the evidence might suggest that there is no way to fully mitigate that significant effect."

To my knowledge, never in Canada's history has there been a finding of significant environmental effect on a pipeline. However, it is very reasonable that you have a regulatory construct such as this that would say, should we bump into a significant effect, one should not count on a mid-level bureaucrat to make a choice for the country about whether or not that effect is either worth undertaking and risking or, conversely, just blindly saying no to it without taking into account the other effects. We sometimes get into a corner with any regulatory decision making that creates sort of a false impression that it is a binary decision of "if we just say no, all will be well." Sometimes saying yes to a project is actually less injurious to Canada's national interests than saying no.

Ms. Laurie-Lean: As Ms. Kenny said, the concept of significant adverse effects has always been there. The change that I see coming with Bill C-38 is that environmental effect, the significance and adversity of which are being tested, has been more clearly defined and narrowed. The problem in the past where disagreements and confusions have arisen is from this concept of cumulative.

Looking at what the environmental effects are of a particular project is fairly straightforward. It is when you get into the concept of the cumulative with things that have already happened or that will happen in the future, and that puts the proponent in a really awkward situation of attempting to establish the effects of all the other activities in the area or their competitor who is proposing a project across the river. That is where it gets really complicated and where under the current CEAA the boundaries around what is an environmental effect have been relatively fuzzy and open-ended. This has sometimes resulted in a kind of debate about what effects should be looked at and are they or are they not adverse and significant.

I think Bill C-38 promises to make it much clearer as to you are looking at the direct impacts of the project; these are the areas you are looking at, and that is where you have to test for the significant adverse cumulative effect. That should be a big improvement.

Senator Wallace: I take from your answer that it is not a matter of lowering the environmental level or lowering the bar, the standard that will be applied, but it is clarifying for applicants the standard that has to be met; is that correct?

Ms. Laurie-Lean: Basically, yes.

Mme Kenny : C'est une excellente question. Il est important de souligner que la question des effets environnementaux importants a été intégrée dans la LCEE dès le début. L'objectif est de comprendre qu'il est important de connaître les effets à faible niveau et de les réduire et que parfois, des effets importants peuvent amener une personne à dire : « Je ne suis pas sûre que le projet devrait aller de l'avant; laissez-nous l'évaluer en profondeur, car les éléments de preuve pourraient indiquer qu'il n'y a aucune façon de réduire les effets importants. »

À ma connaissance, nous n'avons jamais observé d'effets importants au Canada causés par un pipeline. Toutefois, il est très raisonnable d'avoir un cadre réglementaire comme celui-ci de sorte que si nous découvrons un effet important, on ne doit pas compter sur un bureaucrate de rang intermédiaire qui décidera pour le pays s'il vaut la peine de prendre les risques ou, au contraire, refusera aveuglément sans tenir compte des autres effets. Parfois, nous sommes pris avec des décisions en matière de réglementation qui donnent une fausse impression qu'il s'agit de décisions binaires : si nous refusons, tout ira bien. Parfois, accepter un projet porte moins atteinte aux intérêts nationaux du Canada que de le refuser.

Mme Laurie-Lean : Comme Mme Kenny l'a dit, le concept d'effets négatifs importants a toujours existé. Le changement qui découle du projet de loi, c'est que l'effet sur l'environnement, dont l'importance et les répercussions négatives sont évaluées, est défini plus clairement. Dans le passé, le concept d'effets cumulatifs a été à l'origine des désaccords et de la confusion qui régnait.

Examiner les effets d'un projet précis sur l'environnement est plutôt simple. Lorsque le concept des effets cumulatifs entre en scène, qui est lié aux choses qui se sont déjà produites ou qui se produiront, le promoteur est placé dans la situation très difficile de tenter d'établir les effets de toutes les autres activités du secteur ou du compétiteur qui propose un projet de l'autre côté de la rivière. C'est à cet égard que les choses se compliquent vraiment, et dans le cadre de la LCEE actuelle, la notion d'effets sur l'environnement est relativement floue et indéfinie. Cela mène parfois à un débat sur les effets qui devraient être examinés et sur la question de savoir s'ils sont négatifs et importants.

Je pense que le projet de loi C-38 promet de rendre l'examen des effets directs des projets beaucoup plus clair : voici les secteurs que l'on évalue, et voici les endroits où l'on doit faire des tests pour vérifier s'il y a des effets cumulatifs négatifs importants. Cela devrait améliorer grandement les choses.

Le sénateur Wallace : J'en déduis qu'il n'est pas question de baisser la barre, la norme qui sera appliquée, mais bien de faire en sorte que les demandeurs comprennent clairement la norme qu'ils doivent respecter. Est-ce exact?

Mme Laurie-Lean : Pour l'essentiel, oui.

Senator Brown: We are giving assessments much faster and licences are much easier to get. In return for that, I would like to see if we are preparing boots on the ground, you might call it in an army context, but I would like to see more valves protecting pipelines so that if we do have a break somewhere we do not lose a few miles of oil before it is stopped. I think we need something more solid. Rather than just working with words, we should say we will actually put these things into place to make it safer than it is now.

I would like to also see regulations related to deep pit mining on the side of mountains. I would like to know what the future is supposed to be of the spillage from those mines when they are mined out. Are we trying to backfill them and put the overburden back where it belongs, or are we just creating miniature lakes on the side of a mountain? I have seen quite a few of those in the United States. I do not know if we have many of those in Canada, but I would sure hate to see mountainside destroyed and not reclaimed in some way, to put trees on it or something to make it back to where it was.

Those are some of my interests in return for lowering the 10 years of paperwork to get on with a job down to two or three years, to have some solid things that are able to leave the environment in better shape than it was when we started mining.

I would also correct something else. This last week we had some environmental people in here, and they were asked how many jobs they had done away with. They said that it was only 200 and they were all overlapping jobs. They did not need those 200. When they started to look at it, they had enough coverage that they did not need those 200. Someone said there were 1,750 jobs taken out, and that is simply not true. The environmental people themselves said it was only 200 jobs out of the whole Environment Canada workplace.

The Chair: Did you have any questions you would like to add into that testimony?

Senator Brown: No. Like I said, I would like to see something concrete when it comes to improvements in return for faster licences and assessments.

Mr. Gratton: In response to those comments, in Canada today, and it has been the case now for a couple of decades, you cannot build a mine without demonstrating that you have the wherewithal to close it and reclaim it, and provincial governments and the federal government north of 60 have bonding requirements where companies have to post financial assurance in advance of starting the operation. In the event that the company, for example, were to leave or to go bankrupt, the government would still have the capital in hand to clean up the site. That is the law of the land in Canada today. It is not how the business used to be years ago, but it is how it is today.

Ms. Kenny: Thank you for raising the question about valve spacing on pipelines. Clearly, as you pointed out, on a liquid pipeline, the space between the valves will indicate the overall

Le sénateur Brown : Nous fournissons des évaluations beaucoup plus vite et les permis sont plus faciles à obtenir. En retour, j'aimerais voir si nous préparons les troupes sur le terrain, comme on le dirait dans l'armée, mais j'aimerais que les pipelines soient mieux protégés, de sorte que s'il y a un bris quelque part, le pétrole n'ait pas le temps de se déverser sur une étendue de quelques milles avant qu'on puisse régler le problème. Je pense que nous avons besoin de quelque chose de plus solide. Plutôt que de manier les mots, nous devrions mettre ces choses en place pour rendre le secteur plus sûr qu'il ne l'est actuellement.

J'aimerais également voir des règlements liés à l'exploitation minière souterraine profonde sur le flanc des montagnes. J'aimerais savoir ce qu'on fait après un déversement lorsque le gisement est épuisé. Essayons-nous de faire un remblayage et de remettre les choses où elles devraient être, ou créons-nous des lacs miniatures sur le flanc d'une montagne? J'en ai vu plusieurs aux États-Unis. Je ne sais pas si nous en avons beaucoup au Canada, mais je détesterais que le flanc des montagnes soit détruit et qu'on ne puisse plus y planter des arbres, et cetera, pour le remettre dans son état initial.

Voilà certaines de mes questions en échange de la réduction des délais pour préparer la documentation, qui passent de 10 à deux ou trois ans avant le début des travaux. Il faut des garanties solides pour que l'environnement soit en meilleur état qu'avant l'exploitation minière.

J'aimerais aussi rectifier un fait. La semaine dernière, les représentants d'Environnement Canada nous ont dit que seulement 200 postes étaient supprimés, qu'ils faisaient double emploi et qu'ils n'étaient pas nécessaires. Ils ont dit que le personnel était suffisant sans ces 200 emplois. Par contre, quelqu'un a affirmé que 1 750 emplois étaient supprimés, ce qui n'est simplement pas vrai. Les représentants ont eux-mêmes indiqué que seulement 200 emplois étaient supprimés à Environnement Canada.

Le président : Avez-vous d'autres questions pour les témoins?

Le sénateur Brown : Non. Comme je l'ai dit, j'aimerais voir des améliorations concrètes en échange des licences accordées et des évaluations effectuées plus rapidement.

M. Gratton : En réponse à ces commentaires, on ne peut plus construire de mine au Canada depuis 20 ans sans prouver qu'on a les ressources nécessaires pour la fermer et remettre les lieux à leur état naturel. Pour les exploitations au nord du 60^e parallèle, les gouvernements fédéral et provinciaux exigent que les compagnies donnent une garantie financière avant le début des travaux. Si la compagnie abandonne le projet ou fait faillite, le gouvernement a les fonds pour décontaminer le site. C'est la loi au Canada de nos jours. Le secteur ne fonctionnait pas ainsi il y a des années, mais c'est la pratique actuelle.

Mme Kenny : Merci de soulever la question de l'espacement entre les vannes sur les pipelines. Vous avez souligné à juste titre que la distance entre les vannes sur un pipeline indique le volume

volume that could spill should there be an incident. With the changes in the legislation, they support the actions that have been under way and continue to advance in ensuring that any given segment of pipeline is evaluated appropriately with an eye to the risks involved. The emergency response, the appropriate design, the ongoing monitoring, and certainly as a sector we are committed to evaluating our own operating practices and best practices in a very systematic, risk-based manner.

Improvements on the technologies and on the practices, valve spacing just being one of a plethora of safety components that go into protecting the environment, is ongoing and facing ongoing improvements to the overall performance. That needs to be noted.

Senator Brown: Thank you for those comments. My concern is the fact that we have a couple of pipelines like Gateway and Keystone that will be really big and very long pipelines, so if we are going to use the same kind of pipes that we have over the years, I am saying that we need to try to protect against breaks, because these will have really big pipes. If we can protect and ensure there will not be a humongous spill, I think it is worth the trouble.

Ms. Kenny: Yes, senator. I agree with you. In any of the designs and retrofits on existing systems, those factors are taken into account, such as valves on either side of sensitive waterways or wetlands or rivers, et cetera. Also, I think it is important for context to recognize that while these proposed pipelines are large, such as the Gateway pipeline, which was mentioned, or the proposed Kinder Morgan expansion, we already have existing in Canada across the country over 100,000 kilometres of pipeline that today will be moving over 2 million barrels every day, which is far greater than any incremental addition of a given pipeline, and these operate safely and very well. I would stand behind any of the spill responses. Tragically, there are occasionally incidents. One final note is what we observe on cleanup, should there be an incident, is that the recovery is extremely high, and the water quality is tested and followed up on. They do return to a very natural state very quickly. The design has to address those issues, and I completely agree.

Senator Lang: I would like to go back to Ms. Kenny with regard to the question of trade. You referred to it in your comments earlier in respect of the United States being our largest customer and, in some cases, our only customer. We just returned from Washington, a number of us around this table, and it has been very clear that the United States is well on its way to becoming self-sufficient in natural gas, to some degree, and also more oil is being discovered as well in the continental United States, so subsequently they will become more and more self-sufficient.

My concern is the question of the urgency of what we face as Canadians in respect to finding other buyers for our product in the very near future. We attended also a seminar that your colleagues put on in respect of the natural gas that is being discovered around the world as well. We have many competitors. It is not just Canada and Australia. You might want to comment

total de liquide qui pourrait être déversé en cas d'incident. Les changements apportés à la loi soutiennent les mesures mises en œuvre et renforcent l'évaluation appropriée des risques que présente chaque segment du pipeline, concernant l'intervention d'urgence, la conception adéquate et la surveillance. Notre secteur est déterminé à évaluer ses activités et ses meilleures pratiques de façon très systématique et en tenant compte des risques.

La distance entre les vannes n'est qu'un des nombreux éléments de sécurité pris en compte pour protéger l'environnement. Les technologies et les pratiques sont améliorées de manière continue pour augmenter le rendement en général. Il faut en être conscient.

Le sénateur Brown : Merci de vos commentaires. Ce qui me préoccupe, c'est que les pipelines Gateway et Keystone seront très gros et très longs. Si nous utilisons les mêmes matériaux qu'avant, il faut les protéger contre les bris. Je pense qu'il vaut la peine de s'assurer qu'il n'y aura pas de déversement à grande échelle.

Mme Kenny : Oui, sénateur. Je suis d'accord avec vous. Il faut tenir compte de toutes les améliorations apportées aux systèmes actuels, comme les vannes placées de chaque côté des voies navigables, des marécages, des rivières vulnérables, et cetera. Il importe aussi de comprendre que, même si les pipelines proposés sont gros, comme le Gateway dont vous avez parlé ou le prolongement du Kinder Morgan, il y a déjà plus de 100 000 kilomètres de pipelines partout au Canada qui transportent plus de 2 millions de barils chaque jour. C'est une capacité supérieure à celle de n'importe quel petit ajout à un pipeline donné. Ces pipelines fonctionnent très bien et sont sécuritaires. Je défendrais n'importe quelle intervention en cas de déversement. Malheureusement, il arrive des incidents à l'occasion. Enfin, nous constatons que le volume récupéré durant les interventions est extrêmement élevé. La qualité de l'eau est testée, et un suivi est effectué. Le milieu revient à un état normal très rapidement. Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il faut tenir compte de ces questions dans la conception du pipeline.

Le sénateur Lang : Je veux revenir à Mme Kenny concernant le commerce. Vous avez dit plus tôt que les États-Unis étaient notre principal client et notre seul client, dans certains cas. Un certain nombre d'entre nous reviennent de Washington. C'est très clair que les États-Unis sont sur le point d'être autosuffisants en ce qui a trait au gaz naturel, dans une certaine mesure, et qu'ils découvrent davantage de pétrole dans la zone continentale. Les États-Unis deviennent de plus en plus autosuffisants.

Ma préoccupation, c'est l'urgence pour le Canada de trouver à très court terme d'autres acheteurs pour notre produit. Nous avons assisté à un séminaire organisé par vos collègues concernant le gaz naturel qu'on découvre partout dans le monde. Nous avons de nombreux concurrents. Le Canada et l'Australie ne sont pas seuls. Vous voulez peut-être commenter l'urgence pour les

in respect of the urgency that we as Canadians face for finding an additional buyer for our energy, because if we do not, the results will be we will sell less and there will be less government revenues and less jobs in Canada, if that were to occur.

The Chair: I give you great latitude, Senator Lang. I am having trouble bringing it under the umbrella of Bill C-38. It is good for our energy study. Did you have a way to tie it in?

Senator Lang: It ties in with the timelines for the environmental process. With these dates, decisions will be made.

Ms. Kenny: I will contain my comments to that context. Certainly, timeliness is important. Canada is but one player on a global stage. While we have huge resources, our incremental production is relatively small compared to overall quantities around the world. For example, every day around the world 90 million barrels of crude oil are used by people getting on with their lives, and we currently produce about 3. It is important to put that into context. We are entering a global market on oil and natural gas that needs to have certainty of timeliness, and we are competing with a large number of other countries. Some of the transactions are day by day, but on a global level many are long, long-term contracts from countries that want to secure long-term energy options. We are competing against Australia and Qatar and others to ensure that we can be in that queue. Timeliness matters to Canadian interests very much. That is not to say, with respect to this bill, that in any way, shape or form we should rush things and not look at evidence appropriately. The timelines proposed in here are ample for evaluating evidence of concern and are important to put a boundary around them so that we can be competitive as a nation.

Senator Munson: I have just one question. I am curious about this. Is there any type of project at all that will no longer require environmental assessments when these new regulations come into effect, or are there any current projects as an example?

Mr. Gratton: I am glad you asked that question, because I could have answered it. I forgot to make this point earlier when you were asking if we think this legislation strengthens environmental assessment. We think there will be some brown field in the mining world, brown field mines, which are mines that are being built on previously disturbed mine sites. Sometimes the best place to look for new ore is where the old ore was. Typically, brown field sites have not been reviewed under federal EA. We think now there will be a greater chance that they will be. There may be more mines subject to federal oversight in the future than in the past. That is probably not the answer you were expecting. As a result of the other changes in the act, it may well be substituted to the provincial government, et cetera, but those brown field sites may well end up being captured according to how the list is ultimately defined.

Canadiens de trouver un autre acheteur pour notre énergie, sans quoi nous allons en vendre moins, le gouvernement aura moins de revenus et il y aura moins d'emplois au Canada.

Le président : Je vous donne beaucoup de latitude, sénateur Lang. J'ai du mal à comprendre en quoi cela concerne le projet de loi C-38. C'est profitable pour notre étude sur l'énergie. Avez-vous une façon de joindre les deux?

Le sénateur Lang : C'est en lien avec les délais qui permettront de prendre des décisions dans le processus environnemental.

Mme Kenny : Je vais limiter mes commentaires à ce contexte. En effet, les délais sont importants. Le Canada n'est qu'un acteur sur la scène mondiale. Même si nous avons énormément de ressources, notre production augmente assez peu par rapport au volume total dans le monde. Par exemple, les gens utilisent 90 millions de barils de pétrole brut chaque jour, et nous en produisons trois. C'est important de mettre notre production en contexte. Le marché mondial du pétrole et du gaz naturel a besoin de connaître les délais, et nous sommes en concurrence avec bien des pays. Certaines transactions se font au jour le jour, mais les pays signent beaucoup de contrats de très, très longue durée pour sécuriser leurs options énergétiques à long terme. Nous sommes en concurrence avec l'Australie, le Qatar et d'autres pays pour tirer profit des occasions. Les délais sont très importants pour les intérêts des Canadiens. Mais en ce qui a trait au projet de loi, ça ne veut pas dire qu'on peut précipiter les décisions sans prendre le temps de bien étudier les données. Les délais proposés dans cette mesure sont suffisants pour examiner les préoccupations et sont importants pour que le Canada demeure concurrentiel.

Le sénateur Munson : Je n'ai qu'une question. Y a-t-il un type de projet qui ne demandera plus d'évaluations environnementales, lorsque la nouvelle réglementation entrera en vigueur? Pouvez-vous prendre un exemple dans les projets actuels?

M. Gratton : Je suis content que vous ayez posé la question, parce que j'aurais pu donner la réponse. J'ai oublié d'en parler plus tôt, lorsque vous avez demandé si nous pensions que le projet de loi renforçait l'évaluation environnementale. Nous pensons que le secteur minier va réexploiter des friches industrielles et construire de nouvelles mines sur des sites désaffectés. Parfois, le meilleur endroit pour trouver du minerai, c'est où il y en avait. En général, les sites désaffectés ne sont pas évalués dans le processus fédéral d'évaluation environnementale. Nous pensons qu'il y a plus de chances que ces sites soient évalués. Il y aura peut-être davantage de mines soumises à une surveillance fédérale qu'avant. Ce n'est sans doute pas la réponse que vous aviez prévue. En raison d'autres changements apportés à la loi, c'est fort possible que les provinces mènent les évaluations, et cetera, mais les sites désaffectés pourraient bien être concernés, selon les critères qui seront établis en fin de compte.

Senator Munson: You are saying that for every new mine, old mine, reconstructed mine, pipeline, there has to be, in every project in this country, an environmental assessment?

Mr. Gratton: I am only speaking for the mining sector. Based on what we think the list will look like, and again we do not know for certain, we think there may be more sites that fall under this than has been the case in the past because some brown field operations may be captured. We are not raising an objection to that because of the rest of the legislation and the efficiencies therein. Those same brown field sites are captured under provincial legislation, so they will do an environmental assessment one way or another. With this new legislation, it will be a more efficient process, so that is fine.

The Chair: If there are no further questions for the witnesses, I will thank Ms. Kenny, Mr. Gallinger, Mr. Gratton and Ms. Laurie-Lean. We have had a very good exposé from your points of view about how this legislation will have a positive effect on the industries you represent. You can rest assured that we will follow up on a couple of the points you made, in particular the anomaly on section 35 and the fisheries section. There were one or two others from the Barreau du Québec. I have now received the letter, and we will get to work on that.

(The committee adjourned.)

Le sénateur Munson : Vous dites qu'il faut mener une évaluation environnementale pour tous les projets au pays, concernant les anciennes mines, les nouvelles mines, les mines reconstruites et les pipelines?

M. Gratton : Je ne parle que du secteur minier. Nous ne sommes pas certains, mais selon les critères qui seraient appliqués, nous pensons que davantage de sites seront évalués, parce que les activités liées aux sites désaffectés pourraient être visées. Nous n'avons rien contre ça, en raison des autres dispositions et des gains d'efficience dans le projet de loi. Étant donné que les sites désaffectés sont régis par les lois provinciales, une évaluation sera menée de toute façon. Le projet de loi rendra le processus plus efficient, et c'est bien ainsi.

Le président : S'il n'y a plus de questions pour les témoins, je vais remercier Mme Kenny, M. Gallinger, M. Gratton et Mme Laurie-Lean. Vous nous avez très bien exposé vos points de vue sur la façon dont le projet de loi va aider les industries que vous représentez. Soyez assurés que nous allons effectuer un suivi sur deux ou trois de vos commentaires, surtout concernant l'article 35 sur les pêches. Nous devons aussi examiner un ou deux commentaires du Barreau du Québec. J'ai maintenant reçu la lettre, et nous allons nous pencher là-dessus.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Canadian Energy Pipeline Association:

Brenda Kenny, President and Chief Executive Officer
(by video conference).

Prospectors and Developers Association of Canada:

Ross Gallinger, Executive Director.

Mining Association of Canada:

Pierre Gratton, President and Chief Executive Officer;
Justyna Laurie-Lean, Vice-President, Environment and Health.

TÉMOINS

Association canadienne de pipelines d'énergie :

Brenda Kenny, présidente et chef de la direction
(par vidéoconférence).

Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs :

Ross Gallinger, directeur exécutif.

Association minière du Canada :

Pierre Gratton, président et chef de la direction;
Justyna Laurie-Lean, vice-présidente, Environnement et santé.